

05.10.2010

N°6200^P
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011

* * *

VOLUME II

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL 2010-2014
(5.10.2010)

Le présent programme pluriannuel, qui couvre la période 2010-2014, analyse en détail l'évolution des dépenses en capital qui sont financées à charge du budget de l'Etat tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat et par les différents fonds spéciaux.

Etant donné que le programme pluriannuel des dépenses en capital est établi conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, les dépenses de ce programme qui sont renseignées dans les tableaux ci-après sous le chapitre A ne tiennent donc pas compte des dépenses de l'Administration centrale qui sont financées par l'intermédiaire des fonds spéciaux de l'Etat ou par l'intermédiaire de certains établissements publics, ni des dépenses en capital qui sont financées par les 2 autres secteurs de l'Administration publique, soit en l'occurrence le secteur des Administrations locales et le secteur de la Sécurité sociale.

Les tableaux qui figurent au chapitre B du présent programme pluriannuel fournissent cependant des renseignements détaillés au sujet de l'évolution des dépenses des principaux fonds spéciaux de l'Etat et notamment des objectifs financiers que le Gouvernement s'est fixés pour les années 2010 à 2014.

Les dépenses de l'ensemble de l'Administration centrale englobant les fonds spéciaux, les établissements publics et les services de l'Etat à gestion séparée sont analysées plus amplement dans le cadre du Volume III de l'exposé introductif du projet de budget pour 2011. Le Volume III explique également le lien entre les dépenses budgétaires qui figurent au projet de loi budgétaire et les dépenses de l'Administration centrale et de l'Administration publique.

Programme pluriannuel des dépenses en capital

2010-2014

A) Tableaux

Inspection
générale des finances

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL
(2010 - 2014)

Département	Budget 2010	Projet 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
30 - Ministère d'Etat	2.413	1.761	1.640	1.595	1.533
31 - Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration . .	44.103	43.220	44.012	43.605	43.470
32 - Ministère de la Culture	17.810	14.227	15.236	16.199	18.280
33 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	104	192	169	140	141
34 - Ministère des Finances	47.992	45.740	43.123	42.111	41.616
35 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur . . .	68.514	68.163	136.156	138.759	162.884
36 - Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	16.263	15.662	15.714	19.977	20.719
37 - Ministère de la Justice	825	743	742	671	736
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	12.189	9.437	9.614	9.919	10.172
39 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	89.139	75.325	81.836	158.617	166.826
40 et 41 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	34.704	42.927	92.132	78.579	74.228
42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration.	72.313	69.222	69.236	77.526	77.591
44 - Ministère de la Santé	42.475	43.311	44.882	46.403	48.331
45 - Ministère du Logement	61.018	72.674	84.754	80.119	82.460
46 - Ministère du Travail et de l'Emploi	453	268	509	272	256
47 et 48 - Ministère de la Sécurité sociale	519	286	380	261	367
49 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	57.768	59.375	59.328	54.321	54.131
50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures	374.299	370.250	349.257	361.738	358.462
52 - Ministère de l'Egalité des chances	9	9	11	8	8
TOTAL DES DEPENSES	942.910	932.790	1.048.731	1.130.820	1.162.211

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
30 - MINISTERE D'ETAT							
Section 30.3 - Conseil d'Etat							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	28	-	-	-
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	10	1	20	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	5	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 30.3			6	42	5	24	5
Section 30.4 - Gouvernement							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	67	32	-
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice)	25	40	25	25	25
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	20	8	10	10	10
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	40	30	35	38	40
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	35	30	30	35	38
74.301	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	60	18	30	20	20
Total des dépenses de la section 30.4			186	132	203	166	139
Section 30.5 - Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	10	1	1	10	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	12	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 30.5			24	4	4	13	4
Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	28	29	32	32	25
74.010	02.00	Acquisition de machines de bureau	8	*	8	8	8

30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.020	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	9	9	9	9	9
74.021	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730	730	715	715	715
74.040	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	180	113	125	125	125
74.050	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	70	55	55	55	55
74.051	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	555	225	225	225	225
74.060	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	50	50	50	50	50
74.061	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	460	300	150	150	150
74.521	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	19	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 30.6			2.108	1.511	1.369	1.369	1.362
Section 30.7 - Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	37	37	*	*
Total des dépenses de la section 30.7			67	37	37	-	-
Section 30.8 - Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	3	14	3	3	3
74.011	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	*	*	*	*	*
74.040	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
74.041	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 30.8			22	33	22	22	22

30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
		Section 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	2	2	2	2
		Total des dépenses de la section 30.9	-	2	2	2	2
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 30	2.413	1.761	1.640	1.595	1.533

31.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES							
Section 31.0 - Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30	-	30	-
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	2	1	1	1	2
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	25	38	25	25	26
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	3	5	5	5
74.061	01.40	Frais de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	100	250	215	215
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total des dépenses de la section 31.0			232	172	281	276	248
Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Sans distinction d'exercice)	400	400	410	410	410
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	32	29	30	30	30
74.250	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	635	489	502	502	502
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	39	-	-	-
Total des dépenses de la section 31.1			1.067	956	942	942	942
Section 31.4 - Immigration							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	56	-	-	-	-
74.010	01.40	Acquisition de machines de bureau	-	8	-	-	-
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	-	13	-	-	-
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	33	-	-	-

31.4 - Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	5	10	10	10
		Total des dépenses de la section 31.4	56	59	10	10	10
Section 31.5 - Direction de la défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	20	42	15	15
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	1.700	2.000	2.100	2.200
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.153	1.194	1.521	1.699
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	-	-	-
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000
		Total des dépenses de la section 31.5	40.097	39.873	40.236	40.636	40.914
Section 31.6 - Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	500	175	300	211	230
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	7	17	15	15	15
74.020	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	3	3	4	4	4
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice)	59	78	62	63	65
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	400	244	307	306	192
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	90	97	163	25	130
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	720	733	681	30	30
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée	5	5	5	5	5
74.300	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	28	20	250	250	250

31.6 - Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	22	88	225	440	33
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	126	141	250	158	162
74.330	02.10	Matériel de protection n.b.c.	106	2	50	25	25
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique	27	27	32	35	35
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice)	42	7	40	40	40
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport	5	5	10	10	15
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	460	462	72	74	75
		Total des dépenses de la section 31.6	2.605	2.110	2.471	1.696	1.311
		Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire					
74.250	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	50	72	45	45
		Total des dépenses de la section 31.7	47	50	72	45	45
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 31	44.103	43.220	44.012	43.605	43.470

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
32 - MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 - Culture: dépenses générales							
61.010	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	350	175	-	-	-
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.310	3.800	5.000	6.000	8.000
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides	38	38	38	38	50
72.000	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	*	*	*	*
74.000	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs	500	-	18	-	26
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	9	13	5	5	5
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	6	7	6	6	9
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	11	5	3	3	3
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	70	70	70	75	100
74.072	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations"	110	22	22	22	22
74.300	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	2	2	2	2	5
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	11.300	10.000	10.000	10.000	10.000
		Total des dépenses de la section 32.0	17.756	14.131	15.164	16.151	18.220
Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	25	-	-
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	-	-	2	3	5
74.040	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	2	2	2
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	5	5	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	8	8	8	8	8
74.300	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	6	3	10	10	10
		Total des dépenses de la section 32.1	15	12	52	28	30

32.5 - Centre national de l'audiovisuel

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
		Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel					
63.041	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	40	85	20	20	30
		Total des dépenses de la section 32.5	40	85	20	20	30
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 32	17.810	14.227	15.236	16.199	18.280

33.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales							
41.050	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	40	155	155	124	124
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	6	8	8
74.050	04.10	Acquisition d'équipements informatiques	50	30	-	-	-
Total des dépenses de la section 33.0			90	185	161	132	132
Section 33.2 - Recherche et innovation							
74.010	04.60	Acquisition de machines de bureau	7	-	-	-	-
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	7	6	8	8	8
Total des dépenses de la section 33.2			14	6	8	8	8
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 33			104	192	169	140	141

34.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
34 - MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 - Dépenses générales							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
54.031	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
54.032	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
54.034	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
54.035	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	940	940	940	940
54.036	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	2.800	4.500	4.500	4.500
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.800	13.000	13.000	13.000	13.000
71.051	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	90	90	90	90
74.000	01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	-	32

34.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
81.030	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.070	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.091	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.098	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.105	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	641	700	700	700	700
84.123	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.237	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.700	14.640	10.000	10.000	10.000
		Total des dépenses de la section 34.0	44.752	43.181	40.241	40.241	40.273

34.1 - Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 34.1 - Inspection générale des finances							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	2	1	1	1	1
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	6	5	5	5	5
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 34.1			12	10	10	10	10
Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 34.2			1	1	1	1	1
Section 34.3 - Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	2	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	2	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 34.3			4	2	2	2	2
Section 34.4 - Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	20	20	49	54	48
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	5	30	30	30	30
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	8	50	21	5	9
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	132	170	170	170	170
74.060	01.22	Acquisition de logiciels	72	50	50	50	50
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12	12	12	12	12
Total des dépenses de la section 34.4			251	335	335	324	322
Section 34.5 - Enregistrement et domaines							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	36	18	18	19	18
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	23	16	13	13	13
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	5	5	5

34.5 - Enregistrement et domaines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	33	135	15	15	15
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	10	95	10	10
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	15	15	15	15	15
Total des dépenses de la section 34.5			171	198	162	78	77
Section 34.6 - Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice)	75	70	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	210	190	200	200	200
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	12	10	11	11	11
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	38	33	33	33	33
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37	36	40	40	40
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	70	50	50	50
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.655	730	1.040	575	155
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	55	45	50	50	50
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-dro- gues	50	45	50	50	50
Total des dépenses de la section 34.6			2.482	1.229	1.549	1.084	664
Section 34.7 - Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	46	33	45	32	32
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	10	6	11	11	11
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	3	3	3	3	3
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	150	41	41	130	45
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	79	152	130	120	120

34.7 - Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	33	550	593	75	55
		Total des dépenses de la section 34.7	321	784	823	371	266
		Section 34.8 - Dette publique					
91.005	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortisse- ments. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total des dépenses de la section 34.8	-	-	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 34	47.992	45.740	43.123	42.111	41.616

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR							
Section 35.0 - Economie							
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aide aux PME: subventions en capital, bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.350	1.500	1.500	1.500
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.350	1.500	1.500	1.500
51.042	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	900	5.000	10.000	10.000
51.043	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.750	6.000	5.000	5.000	5.000
51.045	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	*	*	*	*
51.046	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	*	-	-	-
51.052	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	100	100	100	100
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	1.000	23.200	22.700	43.600
52.000	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	100	-	-	-	-

35.0 - Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	225	400	400	400
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	300	-	-	-
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	4.000	14.410	6.500	6.500
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	1.300	1.550	250	250
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	8.000	15.000	20.000	25.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	18	-	30	-	30
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	12	10	30	20	20
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	108	125	120	120	120
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	25	30	35	35	35
74.061	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
93.000	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.300	43.000	52.840	55.261	51.425
93.001	11.30	Alimentation du fonds pour les mécanismes de Kyoto	-	-	15.000	15.000	15.000
		Total des dépenses de la section 35.0	67.763	67.691	135.715	138.386	160.480
		Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)					
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	7	17	8	8	17
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	85	80	110	120	90
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	59	55	75	75	75
		Total des dépenses de la section 35.1	151	152	193	203	182
		Section 35.4 - Conseil de la concurrence					
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	2	-	-
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	-	-	1	-	-
		Total des dépenses de la section 35.4	-	-	3	-	-
		Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences					
51.001	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	250	-	-	-
		Total des dépenses de la section 35.5	500	250	-	-	-
		Section 35.7 - Inspection de la concurrence					
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	5	-	-	5	-
		Total des dépenses de la section 35.7	5	-	-	5	-
		Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	20	32	-
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	4	-	-	-	-

35.8 - I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	79	59	208	116	2.205
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	17	17	17
		Total des dépenses de la section 35.8	95	71	245	165	2.222
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 35	68.514	68.163	136.156	138.759	162.884

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME							
Section 36.0 - Classes moyennes							
52.000	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	100	100
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.600	7.000	7.000	8.400	8.900
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	11.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	32	-
74.050	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	3	3	3	4	4
74.060	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	4	4
Total des dépenses de la section 36.0			8.606	8.006	8.006	8.540	9.008
Section 36.1 - Tourisme							
52.040	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	26	26	36	38	36
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	74	74	90	90	95
74.000	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	21	-	-
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	48	46	50	52	52
74.050	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	*	1	2	-	2
74.080	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	9	9	9	10	15
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif)	7.500	7.500	7.500	11.247	11.511
Total des dépenses de la section 36.1			7.657	7.656	7.708	11.437	11.711

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 36	16.263	15.662	15.714	19.977	20.719

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 - Justice							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	30	-
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 37.0			1	1	1	31	1
Section 37.1 - Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	40	20	20	20	20
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	32	25	28	28	28
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1	1	1	1
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	20	20	20	20	20
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	7	7	7	7	7
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
Total des dépenses de la section 37.1			102	76	79	79	79
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires							
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	112	60	44	52	147
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau	7	7	11	8	8
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	538	450	450	450	450
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	20	21	21	21	21
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25	127	127	29	29
74.540	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	20	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 37.2			722	665	653	560	655
Section 37.3 - Juridictions administratives							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	10	1	1
Total des dépenses de la section 37.3			1	1	10	1	1
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 37			825	743	742	671	736

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE							
Section 38.2 - Administration du personnel de l'Etat							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	-	-	10	-	-
		Total des dépenses de la section 38.2	-	-	10	-	-
Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	-	-	-	-	14
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	2	1	-	2	1
		Total des dépenses de la section 38.3	2	1	-	2	15
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique							
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	-	-	8	-
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	-	-	3
		Total des dépenses de la section 38.4	-	-	-	8	3
Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	20	-	-	-	30
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	15	5	5	20	5
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	5.800	4.000	4.050	4.121	4.214
74.051	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	2.400	2.400	2.430	2.473	2.529
74.061	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	1.120	250	250	250	250
		Total des dépenses de la section 38.5	11.955	9.255	9.335	9.464	9.628

38.6 - Service central des imprimés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 38.6 - Service central des imprimés							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	55	30	-
74.011	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	39	54	75	75	100
74.021	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications	3	1	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	57	25	30	30	100
74.041	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	13	13	15	15	15
74.043	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	250	250
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	62	30	30	30	45
Total des dépenses de la section 38.6			224	173	260	435	515
Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	8	8	9	10	11
Total des dépenses de la section 38.8			8	8	9	10	11
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 38			12.189	9.437	9.614	9.919	10.172

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION							
Section 39.0 - Dépenses générales							
74.040	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	-	-	-
74.050	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	8	3	3	3	3
74.061	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	*	*	*	*	*
74.062	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales	-	50	-	-	-
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	125	125	125	125
74.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	39	39	39	39	39
Total des dépenses de la section 39.0			172	218	167	167	167
Section 39.1 - Finances communales							
63.000	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	9.500	9.500	9.500	9.500
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	893	800	800	800	800
63.003	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	2.000	715	715	715	715
63.004	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.000	13.900	13.900	13.900	13.900
63.020	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	372	250	250	250	250
63.022	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice)	300	200	200	200	200

Section 39.1 - Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
63.023	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice)	4.000	3.500	3.500	3.500	3.500
63.024	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300	150	150	150	150
63.025	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	500	400	400	400	400
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	100	50	50	50	50
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	1.500	1.500	4.700	7.100	11.200
Total des dépenses de la section 39.1			34.965	30.965	34.165	36.565	40.665
Section 39.2 - Commissariats de district							
74.250	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	5	5	2	3	5
74.251	13.90	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	-	-	2	2	3
74.252	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1	1	2	2	1
Total des dépenses de la section 39.2			6	6	6	7	9
Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	3	-	-	10
Total des dépenses de la section 39.4			-	3	-	-	10
Section 39.5 - Police grand-ducale							
72.000	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	9.616	-	-	-	-

39.5 - Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2.500	2.472	2.574	2.294	3.057
74.001	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	220	200	200	199	209
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	300	300	200	310	310
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	2.635	1.799	1.865	1.875	1.875
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5
74.251	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	5	300	5	5	50
74.300	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.340	1.382	1.265	850	850
74.305	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	668	1.741	1.600	1.800	1.000
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	720	606	785	540	644
Total des dépenses de la section 39.5			20.014	8.809	8.504	7.883	8.005
Section 39.6 - Administration des services de secours							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	277	1.042	1.042	1.042	278
72.000	13.90	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	4.500
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	4.385	2.545	2.990	3.455	4.106
74.010	03.50	Acquisition de machines de bureau	8	7	25	6	-
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	137	1.975	354	317	351
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	672	690	718	479	382

39.6 - Administration des services de secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	2	456	185	463	115
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	90	191	196	149	227
		Total des dépenses de la section 39.6	5.572	6.906	5.510	5.911	9.959
Section 39.7 - Grande Région							
74.320	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	5	-	1	1	1
		Total des dépenses de la section 39.7	5	-	1	1	1
Section 39.8 - Aménagement communal							
52.000	13.90	Avancement de frais d'exécution du remembrement légal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-	-	-
74.250	07.20	Frais d'équipement	-	7	-	-	-
		Total des dépenses de la section 39.8	-	107	-	-	-
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau							
52.010	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Sans distinction d'exercice)	100	*	*	*	*
53.010	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	180	200	100	100	100
63.000	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	150	115	170	175	180
72.010	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	10	10	200	50	13
73.032	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	1.300	1.100	1.100	1.100	1.100
73.070	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	125	125	125	125	125
74.000	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	181	77	300	75	75
74.010	07.40	Acquisition de machines de bureau	10	10	20	10	10
74.020	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	5	5	5	5	5
74.030	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	188	430	120	180	180

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.031	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	150	140	200	100	100
74.050	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	5	5	5	5	10
74.051	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	84	64	85	85	85
74.060	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	5	4	5	3	5
74.061	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	199	182	200	200	175
74.080	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	5	5	5	5	5
74.300	10.40	Acquisition de matériel piscicole	9	7	8	30	8
93.000	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	25.700	25.834	30.834	105.834	105.834
		Total des dépenses de la section 39.9	28.405	28.312	33.482	108.082	108.010
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 39	89.139	75.325	81.836	158.617	166.826

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE							
Section 40.0 - Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	760	797	770	770	770
74.300	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	332	320	320	330	330
Total des dépenses de la section 40.0			1.092	1.117	1.090	1.100	1.100
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation							
74.300	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	51	51	51	51	51
74.301	Divers codes	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	1.000	1.000	1.400	1.400	1.400
Total des dépenses de la section 40.1			1.051	1.051	1.451	1.451	1.451
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau	7	12	7	7	7
Total des dépenses de la section 40.2			7	12	7	7	7
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire							
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	8	3	13	8	8
Total des dépenses de la section 40.3			8	3	13	8	8
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement							
64.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	17.000	67.000	48.000	45.000
Total des dépenses de la section 40.5			7.000	17.000	67.000	48.000	45.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 40.7 - Education différenciée							
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	50	50	75	75	100
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	25	25	25	25	25
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	115	115	115	120	125
74.300	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	135	135	140	145	150
Total des dépenses de la section 40.7			325	325	355	365	400
Section 40.8 - Service de la formation des adultes							
74.040	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	10	10	10	10	10
Total des dépenses de la section 40.8			10	10	10	10	10
Section 40.9 - Inspectorat							
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	21	-	15	15	15
Total des dépenses de la section 40.9			21	-	15	15	15
Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique							
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	2.769	-	-	-
Total des dépenses de la section 41.1			5.000	2.769	-	-	-
Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	90	100	110	120
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	33	-	-	-	-
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	1	-	5	15	-
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	8	3	8	25	10
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	25	25	30	25	25
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10	5	10	10	10

41.4 - Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
93.002	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	3.500	4.000	4.000	4.000	4.000
93.003	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	16.481	16.500	16.000	16.000	15.019
93.004	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un dixième programme quinquennal d'équipement sportif	-	-	-	5.000	5.000
Total des dépenses de la section 41.4			20.158	20.623	20.153	25.185	24.184
Section 41.5 - Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18	4	5	20	5
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	13	13	13	13	13
Total des dépenses de la section 41.5			31	17	18	33	18
Section 41.6 - Centre national sportif et culturel							
61.011	08.30	Participation de l'Etat à l'acquisition d'équipements spéciaux	-	-	-	400	-
61.012	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement, de transformation et de remplacement d'installations et de mobiliers	-	-	2.000	2.000	2.000
Total des dépenses de la section 41.6			-	-	2.000	2.400	2.000
Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	-	30
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	-	-	15	-	-
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	2	-	5	5	5
Total des dépenses de la section 41.7			2	-	20	5	35
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 40/41			34.704	42.927	92.132	78.579	74.228

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION							
Section 42.0 - Famille							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.400	7.100	7.910	6.298	6.298
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	23	23
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	9	-	-	9	9
74.011	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement	3	-	-	-	-
74.012	06.36	Acquisition de machines de bureau pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	3	-	-	-	-
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	2	2	2	2
74.060	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	-	5	5	5
74.080	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	3	-	-	-	-
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	60.000	60.000	60.000	70.000	70.000
Total des dépenses de la section 42.0			68.426	67.102	67.917	76.337	76.337
Section 42.2 - Solidarité							
93.000	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	25	25
Total des dépenses de la section 42.2			-	-	-	25	25
Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration							
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	13	-	-	-	-
74.060	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 42.3			21	-	-	-	-

42.4 - Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 42.4 - Fonds national de solidarité							
74.080	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	16	-	-	-	-
74.520	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	8	-	-	-
74.550	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	2	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 42.4			18	8	-	-	-
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
74.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	16	5	5	5	5
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	600	450	270	280	280
74.060	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.100	1.500	900	800	800
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	17	89	24	24	24
Total des dépenses de la section 42.5			3.735	2.046	1.201	1.111	1.111
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	30	-	30
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	2	2	2	2
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	35	10	-	-	-
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	22	20	20	20	20
Total des dépenses de la section 42.6			61	36	56	26	56
Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	25	-	35	-	35
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	3	8	8	8	8

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	8	4	10	10	10
		Total des dépenses de la section 42.8	36	12	53	18	53
		Section 42.9 - Service national d'action sociale					
74.060	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	1	1	1	1
		Total des dépenses de la section 42.9	1	1	1	1	1
		Section 43.0 - Office national de l'enfance					
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	16	18	8	8	8
		Total des dépenses de la section 43.0	16	18	8	8	8
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 42/43	72.313	69.222	69.236	77.526	77.591

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
44 - MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 - Ministère de la Santé							
74.035	05.00	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	75	-	-	-	-
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	1	-	2	2	2
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	2	2	2	2
Total des dépenses de la section 44.0			78	2	4	4	4
Section 44.1 - Direction de la santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	43	43	22	44	22
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	14	6	25	20	20
74.020	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	1	-	2	2	2
74.030	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice)	79	70	80	80	80
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	32	114	70	70	70
74.060	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	18	25	60	60	60
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	6	4	8	8	8
74.550	05.00	Acquisition d'équipements informatiques	7	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.1			199	261	267	284	262
Section 44.2 - Laboratoire national de santé							
74.000	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	18	-	18	-	22
74.010	05.20	Acquisition de machines de bureau	13	28	10	10	10
74.020	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.030	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	800	750	824	849	874
74.040	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	-	-	-
74.050	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	25	25	35	31	32
74.060	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	55	98	51	53	54

44.2 - Laboratoire national de santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.080	05.20	Acquisition de mobilier	10	9	10	10	10
74.171	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	1	2	10	7	7
74.300	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	-	-	50	50	50
74.301	05.20	Service d'immunologie: crédit d'équipement	-	-	51	53	54
74.302	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement	462	50	-	-	-
74.530	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	-	203	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.2			1.386	1.167	1.061	1.065	1.115
Section 44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	242	210	500	500	500
Total des dépenses de la section 44.3			242	210	500	500	500
Section 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	4.500	4.500	4.000	4.000	4.000
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	473	270	400	400	400
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	1.320	754	500	500	500
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	250	147	350	350	350

44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	34.000	36.000	37.800	39.300	41.200
51.500	05.22	Participation aux frais d'investissement d'établissements hospitaliers	27	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 44.4	40.570	41.671	43.050	44.550	46.450
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 44	42.475	43.311	44.882	46.403	48.331

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
45 - MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 - Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	96	96
51.003	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.135	2.432	2.705	2.607	3.476
51.004	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	11.879	9.768	10.578	15.086
51.006	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	206	205	1.074	886	620
51.008	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.040	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	5.000	8.746	6.416	8.485
51.042	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.826	1.826	1.850	1.250	1.078

45.0 - Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
51.043	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.044	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	1.745	1.850	3.227	1.563	1.675
53.000	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	9.000	11.000	11.000	11.000
53.001	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.000	1.000	1.200	1.200
53.003	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	1.500	3.000	3.000	3.000
53.004	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	15	15	20	20
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	100	100	100	150
53.008	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	25	25	25	25
63.002	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	912	1.501	2.277	2.306	1.850

45.0 - Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
63.003	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.060	5.060	8.183	5.754	4.971
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	300	75	-
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	25.870	23.878	25.638	22.122
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	-	25	-	-	-
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	3	4	4	4	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3	-	-	-
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	55	77	50	50	50
81.030	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	10.000	5.000	7.500	7.500	7.500
83.000	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	50	50	50	50	50
		Total des dépenses de la section 45.0	61.018	72.674	84.754	80.119	82.460
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 45	61.018	72.674	84.754	80.119	82.460

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI							
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales							
74.000	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	18	-	-
74.040	06.40	Acquisition d'équipements spéciaux	3	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 46.0			35	-	18	-	-
Section 46.1 - Administration de l'emploi							
74.000	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs	23	-	-	-	-
74.010	06.43	Acquisition de machines de bureau	10	18	20	20	20
74.040	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	6	25	52	15	15
74.050	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	15	30	216	20	15
74.060	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	2	5	3	5
Total des dépenses de la section 46.1			56	75	293	58	55
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines							
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	54	36	55	55	55
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	20	25	25	25	25
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	33	22	25	25	25
74.050	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	30	35	40	40	40
74.060	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	20	20	21	21	21
Total des dépenses de la section 46.2			157	138	166	166	166
Section 46.3 - Ecole supérieure du travail							
74.010	04.50	Acquisition de machines de bureau	-	-	-	11	-
74.040	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	2	2	-
Total des dépenses de la section 46.3			-	-	2	13	-
Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés							
52.000	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	179	35	-	-	-

46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	20	30	35	35
		Total des dépenses de la section 46.5	204	55	30	35	35
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 46	453	268	509	272	256

47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	36	-	-
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	20	-	25	-	-
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	20	21	35	35	35
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	295	180	133	165	165
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 47.1			336	202	230	201	201
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement	15	15	59	15	131
Total des dépenses de la section 47.2			15	15	59	15	131
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales							
74.250	06.10	Frais d'équipement	161	30	49	17	17
Total des dépenses de la section 47.3			161	30	49	17	17
Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	3	6	2	-
Total des dépenses de la section 47.4			-	3	6	2	-
Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	36	36	18	18
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	8	-	-	8	-
Total des dépenses de la section 47.6			8	36	36	26	18
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 47/48			519	286	380	261	367

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	30	-	-	-	-
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	-	25	25	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	1	8	1	1	10
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	15	8	12	12	10
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	45	-	45	-	45
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	2	2	10	10	2
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
Total des dépenses de la section 49.0			96	46	96	51	95
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales							
73.000	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	1	1	1	1
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	53.500	57.000	57.000	52.000	52.000
Total des dépenses de la section 49.1			53.550	57.001	57.001	52.001	52.001
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	151	145	150	150	150
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	10	6	6	6	6
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	120	120	120	120	120
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	70	71	70	70	70
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	16	15	13	13	13
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	37	7	10	10	10
Total des dépenses de la section 49.2			405	365	370	370	370

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 49.3 - Sylviculture							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.730	657	557	457	407
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	100	100	50	50
73.010	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	355	365	375	385	395
74.000	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	145	150	140	210	140
74.040	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	233	160	190	269	175
74.050	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	10	12	15	14	12
74.060	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7	10	15	11	14
Total des dépenses de la section 49.3			3.230	1.454	1.392	1.396	1.193
Section 49.4 - Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 49.4			11	11	11	11	11
Section 49.5 - Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	240	240	240	240
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	50	18	18	18	18
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	12	-	-
74.011	10.10	Laboratoire: acquisition de machines de bureau	10	-	-	-	-
74.022	10.10	Inspection vétérinaire. - Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	-	1	-
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	55	150	55	55	55
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1

49.5 - Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total des dépenses de la section 49.5	367	410	327	316	315
Section 49.6 - Viticulture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	20	80	25
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	4	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	76	84	110	95	120
		Total des dépenses de la section 49.6	109	88	131	176	146
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 49	57.768	59.375	59.328	54.321	54.131

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES							
Section 50.0 - Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	25	-	-	-
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	5	5	6	7	7
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	4	16	16	17	17
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	10	10	10	10
Total des dépenses de la section 50.0			11	56	32	34	34
Section 50.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	18	-	25	-	-
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	10	7	1	8	5
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	31	27	26	30	30
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	25	25	18	26	26
Total des dépenses de la section 50.1			84	59	70	64	61
Section 50.2 - Protection de l'Environnement							
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	100	100	100	120	120
52.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les associations d'infrastructures à finalité écologique. (Sans distinction d'exercice)	-	45	5	-	-
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	20	1	1	1	1
63.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375	175	175	175	175
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	20	-
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	13	13	13	13	13

50.2 - Protection de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	11	11	11	11	11
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	8.500	8.500	9.000	10.000	11.000
93.010	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif).....	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000
Total des dépenses de la section 50.2			20.018	19.844	20.304	21.339	22.319
Section 50.3 - Administration de l'Environnement							
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit	10	9	9	9	9
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	10	9	9	9	9
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	9.000	9.000	9.000	9.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	40	27	42	27	27
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	12	12	36	18	12
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	20	5	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses	200	120	120	120	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	9	9	9
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	25	25	25	25	25
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	58	75	75	75	75
Total des dépenses de la section 50.3			10.467	9.389	9.455	9.407	9.397

50.4 - Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts							
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	77	65	100	105	58
74.001	Divers codes	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	96	155	264	286	230
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	12	9	10	10	10
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	48	60	80	90	160
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	25	25	25	25	25
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	25	25	25	25	25
Total des dépenses de la section 50.4			285	341	505	542	509
Section 50.5 - Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	18	18	-	-	-
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	6	5	4
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	6	9	6	6	5
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	5	5	5
Total des dépenses de la section 50.5			30	33	17	16	14
Section 50.6 - Circulation et sécurité routières							
72.010	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	6.000	1.475	-	-
74.000	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	-	230	288	-	-
74.040	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	57	48	48	52	52
74.050	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	495	450	465	465	475

50.6 - Circulation et sécurité routières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.051	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	-	30	20	4	-
		Total des dépenses de la section 50.6	552	6.758	2.296	521	527
Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires							
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif).....	4.000	300	300	4.688	21.963
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.500	11.500	12.000	12.500	13.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	2.000	2.000	2.000	2.000
52.510	12.20	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueils (P + R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	3	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 50.7	20.503	13.800	14.300	19.188	36.963
Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	19	33	-
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	5	3	4	4	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	2	2	2
		Total des dépenses de la section 50.8	7	5	25	39	5
Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux							
74.000	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	37	-	-	180
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	-	-	38	5	5
74.020	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	2	32	96
74.040	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	300	250	135	215	360
74.500	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	23	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 50.9	323	287	175	252	641
Section 51.0 - Direction de l'aviation civile							
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	1	1	10	10	10
74.020	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications	3	-	1	1	1

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	2	*	2	2	2
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.033	12.40	Participation dans le capital social de l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total des dépenses de la section 51.0			6	1	13	13	13
Section 51.2 - Garage du Gouvernement							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	350	240	260	260	260
Total des dépenses de la section 51.2			350	240	260	260	260
Section 51.3 - Aéroports et transports aériens							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.505	1.745	3.300	3.600	3.900
Total des dépenses de la section 51.3			1.505	1.745	3.300	3.600	3.900
Section 51.4 - Administration des chemins de fer							
74.000	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs	22	-	-	-	-
74.010	12.20	Acquisition de machines de bureau	19	15	13	25	20
74.020	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	11	*	5	3	5
74.040	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	35	8	25	25	25
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	10	7	8	20	10
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	671	-	-	-
Total des dépenses de la section 51.4			97	701	51	73	60
Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	25	-	-	-

51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	6	6	7
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25	20	33	36	40
93.000	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	3.500	4.000	5.000
Total des dépenses de la section 51.5			30	50	3.539	4.042	5.047
Section 51.6 - Ponts et chaussées							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.300	1.240	1.400	1.450	1.500
73.001	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	750	1.250	1.000	-
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	18.500	12.000	4.000	2.400	1.500
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	26.000	17.800	8.400	4.000	2.700
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice)	1.500	1.400	2.000	2.000	2.000

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
73.013	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	4.000	4.000	4.000	4.250
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	180	180	180	180	180
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640	660	700	750	750
73.016	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice)	2.000	610	400	100	50
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice)	375	350	400	410	410
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	1.000	1.300	200
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	750	720	730	740	750
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.000	5.500	4.500	4.500
73.030	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	-	-
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	510	450	450	450
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.800	450	650	400
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	180	100	100	100
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	100	75	610	400	300

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
73.061	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1.500	900	450	100	100
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice)	95	95	100	105	110
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	4.000	4.000	500
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.750	9.400	18.975	22.000	9.000
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.250	8.700	17.707	14.279	8.190
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	5.671	5.900	5.850	5.750
73.068	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice)	20	5	5	5	5
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.070	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	-	-	-	-
73.071	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires	-	180	180	180	180
74.000	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	3.100	3.100	3.200	3.300	3.400
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	60	54	38	39	40
74.020	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	30	2	10	11	12
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	117	100	100	100	10
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	2.050	2.089	2.150	2.200	2.350

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	1.025	1.025	1.200	1.200	1.300
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111	112	114	116	118
74.043	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	30	42	30	23	10
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	195	215	215	215	220
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	95	100	105	110	115
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	30	27	30	30	30
Total des dépenses de la section 51.6			99.594	79.733	86.320	78.519	51.706
Section 51.7 - Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	500	500	500	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	2.000	5.000	5.000	5.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.250	55.800	56.400	57.000	57.500
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.620	50.900	52.100	53.000	53.900
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.530	8.000	8.500	20.000	20.500
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.100	48.500	16.300	19.000	20.000
93.005	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000	52.000	55.000	55.000	55.000
Total des dépenses de la section 51.7			209.200	217.700	193.800	209.500	212.450

51.8 - Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
Section 51.8 - Bâtiments publics							
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	4.400	1.450	1.500	1.500
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	400	400	400	400
72.023	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	4.000	4.000	4.000	4.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.300	1.300	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	58	42	152	42	25
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	15	15	15	25	15
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	5	5	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	21	21	38	40	25
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	11	8	8	8	8
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	42	92	66	47	47
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	80	48	50	50	50
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
		Total des dépenses de la section 51.8	4.639	10.338	7.491	7.424	7.382
Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes							
74.080	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	756	731	735	740	755
74.081	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des affaires étrangères. (Sans distinction d'exercice)	320	240	275	305	295
74.082	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la culture. (Sans distinction d'exercice)	205	170	220	250	275

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.083	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	136	114	120	125	135
74.084	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	373	401	430	400	407
74.085	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	77	-	-	-	-
74.086	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	1.415	250	245	260	238
74.088	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et à la Grande Région. (Sans distinction d'exercice)	145	2.029	1.350	1.325	1.380
74.089	08.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du départements des sports. (Sans distinction d'exercice)	140	58	70	75	100
74.090	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	1.100	950	1.000	1.025	1.075
74.091	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	380	363	380	395	410
74.092	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice)	80	130	135	140	158
74.093	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	73	-	-	-	-
74.094	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice)	100	995	350	120	135
74.095	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	95	75	70	80	85

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
74.096	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	116	100	108	122	130
74.097	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice)	20	10	18	25	29
74.098	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	55	-	-	-	-
74.099	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du logement. (Sans distinction d'exercice)	-	5	8	8	9
74.100	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	230	-	-	-	-
74.101	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des classes moyennes et du tourisme. (Sans distinction d'exercice)	30	20	25	29	33
74.102	01.34	Acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	700	2.000	1.200	900	950
74.103	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	30	20	25	25	30
74.106	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	10	15	20	25
74.107	04.10 04.60	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	-	52	60	65	58
74.108	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du développement durable et des infrastructures. (Sans distinction d'exercice)	-	450	465	472	462
Total des dépenses de la section 51.9			6.600	9.171	7.304	6.906	7.174
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 50/51			374.299	370.250	349.256	361.738	358.462

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2010	Projet 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014
52 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES							
Section 52.0 - Egalité des chances							
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	9	5	2	2
74.070	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	6	-	6	6	6
Total des dépenses de la section 52.0			9	9	11	8	8
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 52			9	9	11	8	8

Programme pluriannuel des dépenses en capital

2010-2014

B) Commentaires

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

30 - ETAT

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère d'Etat:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 30.3	Conseil d'Etat	16,2	6,0	42,0	5,0	24,0	5,0
Section 30.4	Gouvernement	362,4	186,0	132,2	203,0	166,0	139,0
Section 30.5	Conseil économique et social . .	8,9	24,0	4,0	4,0	13,0	4,0
Section 30.6	Centre Comm. Gouvern.	1.229,3	2.108,4	1.511,3	1.368,5	1.368,5	1.361,5
Section 30.7	Cultes	50,0	67,0	36,5	36,5	0,1	0,1
Section 30.8	Médias et Communications	30.105,7	21,7	33,2	21,7	21,7	21,7
Section 30.9	Droits de l'Homme	-	-	1,5	1,5	1,5	1,5
	Total	31.772,6	2.413,1	1.760,7	1.640,2	1.594,8	1.532,8
	Variation	-	-92,4%	-27,0%	-6,8%	-2,8%	-3,9%

2) Considérations générales

Le montant exceptionnellement élevé du total des crédits de l'exercice 2009 s'explique par les dépenses qui ont été liquidées à charge du crédit de l'article 30.8.51.050 Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications." Ces dépenses trouvent leur origine dans la loi modifiée du 22 décembre 2006 sur la construction d'autoroutes de l'information.

Rappelons à cet égard que la loi sus-visée et le règlement grand-ducal du 13 juin 2007 ont confié à un organisme de droit privé, en l'occurrence Luxconnect S.A., la mission

- "- de la construction, de l'exploitation, de la gestion et de la mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à l'Internet;
- des activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à l'Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg,
- des activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à l'Internet aux centres primaires nationaux, et
- de l'administration et de la gestion des ressources associées à ces réseaux."

Pour le reste, le budget des dépenses en capital du Ministère d'Etat comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.) et de matériel informatique. Comme c'est le cas pour les autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Au titre de la période 2010 à 2014, l'évolution prévisionnelle des crédits pluriannuels du Ministère d'Etat est résumée dans le tableau ci-après:

(en milliers d'euros)

		2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
30.4.74.020	Télécommunications: Réseau Radio	25,0	40,0	25,0	25,0	25,0
30.6.74.021	Télécommunications: Autres	730,0	730,0	715,0	715,0	715,0
30.x.74.0xx	Informatique	1.210,0	690,0	545,0	553,0	558,0
30.7.51.0xx	Edifices religieux	67,0	36,5	36,5	0,1	0,1
30.x.74.000	Véhicules	28,0	29,0	99,0	64,0	25,0
	Autres dépenses	353,1	235,2	219,7	237,7	209,7
	Total	2.413,1	1.760,7	1.640,2	1.594,8	1.532,8

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

31 - AFFAIRES ETRANGERES

Les crédits du Ministère des Affaires étrangères peuvent être ventilés comme suit:

- A. Sections 31.0 et 31.1: Affaires étrangères
- B. Section 31.4: Travail, Emploi et Immigration
- C. Sections 31.5 et 31.6: Défense
- D. Section 31.7: Coopération et Action humanitaire

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère des Affaires étrangères :

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
A. Affaires étrangères et Immigration . . .	1.265,4	1.298,7	1.128,7	1.223,0	1.218,0	1.189,3
B. Immigration	0,0	56,0	58,8	10,0	10,0	10,0
C. Défense.	40.203,1	42.701,5	41.983,0	42.706,6	42.331,6	42.225,7
D. Coopération	14,1	46,8	49,6	72,0	45,0	45,0
Total	41.482,6	44.103,0	43.220,0	44.011,6	43.604,6	43.470,0
Variation	-	+6,3%	-2,0%	+1,8%	-0,9%	-0,3%

2) Considérations particulières

I. SECTIONS 31.0 et 31.1 - Affaires étrangères

L'évolution pluriannuelle des crédits de ces deux sections est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
1) Crédits courants d'équipement et de transformation des missions:						
a) Ministère et représentations à l'étranger	1 115	1 099	990	973	1 003	974
b) Nouvelles missions à l'étranger	0	0	39	0	0	0
2) Système de transmission et d'archivage	150	200	100	250	215	215
Total des crédits	1 265	1 299	1 129	1 223	1 218	1 189
Variations		+2,6%	-13,1%	+8,4%	-0,4%	-2,4%

Rappelons que ces crédits concernent pour l'essentiel le financement du programme d'équipement et de transformation-modernisation des missions et services du Ministère des Affaires étrangères et n'appellent dès lors pas de plus amples commentaires.

II. SECTIONS 31.5 et 31.6 - Défense

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits des 2 sections du Département de la Défense dont la progression est pour l'essentiel caractérisée par les dotations au profit du fonds d'équipement militaire ainsi que par la participation à la construction d'un nouveau siège de l'OTAN et le renouvellement d'un bâtiment situé sur le site de la NAMSA (art. 31.5.54.062):

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Alimentation du fonds d'équipement militaire	36,4	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
- Participation au financement des travaux à intérêt commun des pays membres de l'OTAN (divers crédits) . . .	1,3	1,9	1,7	2,0	2,1	2,2
- Participation au financement d'infrastructures d'organismes internationaux (art. 31.5.54.062).	0,1	1,2	1,2	1,2	1,5	1,7
- Défense nationale (Section 31.6)	2,4	2,6	2,1	2,5	1,7	1,3
Total	40,2	42,7	42,0	42,7	42,3	42,2

31.5.93.000 Alimentation du fonds d'équipement militaire (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution prévisionnelle de la situation financière de ce fonds spécial se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
I. Mouvements du fonds						
- Avoir en début d'exercice	139.236	153.744	102.540	102.859	81.292	71.692
- Dotations budgétaires						
a) Dotation normale	36.380	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000
- Dépenses	21.872	88.204	36.681	58.567	46.601	64.025
- Avoir en fin d'exercice	153.744	102.540	102.859	81.292	71.692	44.667

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
II. Programme des dépenses						
Avion A400M.	1.900	1.575	6.656	6.237	189	28.275
Loi du 21.12.2007 (Total):	19.972	86.629	30.025	52.330	29.162	7.000
a) Art. 1 (sans véhicules):						
- Armes et systèmes d'armes	-	4.064	-	8.630	3.650	-
- Moyens de communication	1.149	3.477	3.000	5.750	2.950	2.500
- Matériel de vision nocturne	786	1.966	-	-	-	-
- Autres investissements	955	3.865	1.850	6.500	5.500	1.500
- Soldat du futur (équip. individ.)	-	-	-	5.500	2.500	3.000
- Réaménagement Bleesdall	13	75	400	2.500	2.012	-
- Frais d'études	100	2.100	-	1.500	250	-
- Divers investissements: Report dû à des retards de réalisation	-	-	-	-10.000	10.000	-
b) Art. 2 (véhicules):						
- Véhicules de reconnaissance	16.969	70.382	19.475	-	-	-
- Véhicules tactiques	-	700	3.300	16.700	2.300	-
- Véhicules logistiques	-	-	2.000	15.250	-	-
Nouveaux programmes majeurs:	-	-	-	-	17.250	28.750
- Véhicules tactiques	-	-	-	-	14.950	11.500
- Véhicules logistiques	-	-	-	-	2.300	17.250
- Autres investissements	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	21.872	88.204	36.681	58.567	46.601	64.025

Au vu de ces chiffres, il convient de faire remarquer que les dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de l'avion A400M, dont le paiement a été autorisé par la loi du 21 mars 2005, correspondent au dernier échéancier qui a été communiqué aux autorités luxembourgeoises par le Gouvernement de la Belgique.

Suivant cet échéancier, l'essentiel des dépenses viendra à échéance au cours des années 2014 à 2020 (année de livraison).

A noter que les frais d'acquisition de l'avion de transport militaire ne seront pris en compte au titre des dépenses suivant l'optique Maastricht'qu'au moment de la livraison.

Pour ce qui est des autres équipements militaires d'importance majeure, la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires couvre essentiellement la réalisation des acquisitions majeures suivantes:

- Acquisition d'équipements divers (autres que véhicules);
- Acquisition de véhicules.

La loi énumère les équipements suivants: Armes et munitions; moyens de communication; équipements des unités de reconnaissance et équipements de protection spécialisés; moyens d'entraînement et de simulation.

Le coût total de la réalisation de ces équipements est évalué à quelques 78 millions, au titre de la période 2008 à 2014.

Concernant les véhicules, l'article 2 de la loi énumère les acquisitions suivantes: véhicules de reconnaissance (montant ne pouvant dépasser 120 millions d'euros TVA non

comprise), véhicules tactiques (montant ne pouvant dépasser 20 millions d'euros HTVA) et véhicules logistiques (montant ne pouvant dépasser 15 millions d'euros HTVA).

- En dehors de ces investissements, le programme pluriannuel du Ministère de la Défense prévoit une enveloppe pour un programme supplémentaire d'acquisition de véhicules tactiques et logistiques.

- Peuvent en outre être imputés sur le fonds d'équipement militaire le coût de réaménagement du champ de tir du Bleesdall (5,05 millions) ainsi que les frais d'études nécessaires à la réalisation des acquisitions susmentionnées.

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

32 - CULTURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de la Culture au cours de la période 2009 et 2014:

(en milliers d'euros)

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 32.0	Culture: dép. générales	23.892	17.756	14.631	15.164	16.151	18.220
Section 32.1	Sites et monuments	243	15	12	52	28	30
Section 32.4	Archives nationales	46	0	0	0	0	0
Section 32.5	Centre nat. de l'audiovisuel	20	40	85	20	20	30
Section 32.7	Centre nat. de littérature	9	0	0	0	0	0
Section 32.8	Enseignement musical	7	0	0	0	0	0
	Total	24.217	17.811	14.728	15.236	16.199	18.280
	Variation	-	- 26,45%	- 17,31%	+ 3,45%	+ 6,32%	+ 12,85%

2) Considérations particulières

32.0.093.000 Alimentation du fonds pour les monuments historiques (Crédit non limitatif)

L'évolution pluriannuelle de la situation financière du Fonds pour les monuments historiques se présente comme suit au titre de la période 2010-2014:

(en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Avoir en début d'exercice	40.540,66	36.840,66	26.840,66	17.840,66	18.082,66
Alimentation budgétaire*	16.300,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Dépenses	20.000,00	20.000,00	19.000,00	9.758,00	7.678,00
Avoir en fin d'exercice	36.840,66	26.840,66	17.840,66	18.082,66	20.404,66

Note: *Alimentation normale : 11.300.000 euros; Alimentation extraordinaire: 5.000.000 euros

Le niveau des dépenses qui sont programmées pour l'exercice 2010 reflète l'engagement pris par le Gouvernement d'accélérer en 2009 et 2010 les dépenses d'investissement afin de contribuer à la relance de l'économie.

Ce programme se caractérise essentiellement par les projets suivants:

- Musée de la Forteresse (Dépenses prévues 2010-2014: 6.997.649 euros,
- Réhabilitation du site du château d'eau à Dudelange (Dépenses prévues 2010-2014: 7.039.289 euros),
- Réaménagement de l'exposition Family of Man"à Clervaux (Dépenses prévues 2010-2014: 4.407.649 euros),

- Réaménagement de l'exposition "Family of Man" à Clervaux (Dépenses prévues 2010-2014: 4.407.649 euros),
 - Mise en valeur du site des anciennes ardoisières à Martelange (Dépenses prévues 2010-2014: 10.750.464 euros),
 - Valorisation du domaine gallo-romain à Dalheim (Dépenses prévues 2010-2014: 7.024.931 euros).
-

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

33 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 33.0	Ens. sup. - Dép. gén.	269,0	90,2	185,2	161,0	132,0	132,0
Section 33.2	Recherche et innovation . . .	6,0	13,5	6,3	8,0	8,0	8,0
	Total	275,0	103,7	191,5	169,0	140,0	140,0
	Variation	-	- 62,29%	+ 84,67%	- 11,75%	- 17,16%	+ 0,00%

L'évolution de ces dépenses n'appelle pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

34 - FINANCES

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du département Finances"se présente comme suit au titre de la période 2009 à 2014:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 34.0	Dépenses générales	155.479,2	44.751,7	43.181,0	40.241,0	40.241,0	40.273,0
Section 34.1	Inspection générale des finances	31,3	11,7	10,0	10,0	10,0	10,0
Section 34.2	Trésorerie de l'Etat.	6,6	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Section 34.3	Contrôle financier.	0,8	3,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Section 34.4	Contributions	274,6	250,6	334,9	334,9	323,4	321,9
Section 34.5	Enregistrement	83,3	170,9	197,7	162,0	78,0	77,0
Section 34.6	Douanes	2.924,5	2.482,0	1.229,0	1.549,0	1.084,0	664,0
Section 34.7	Cadastré	244,6	320,5	784,0	822,5	370,5	265,5
	Sous-total	159.044,8	47.991,9	45.739,6	43.122,4	42.109,9	41.614,4
Section 34.8	Dette publique	45.000,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total	204.044,8	47.992,0	45.739,7	43.122,5	42.110,0	41.614,5
	Variation	-	- 76,5%	- 4,7%	- 5,7%	- 2,3%	- 1,2%

Le niveau élevé des dépenses de l'exercice 2009 est le résultat des mesures prises par le Gouvernement en vue de la restructuration de notre système bancaire et financier.

2) Considérations générales

Les crédits du budget en capital du Ministère des Finances se partagent en 4 catégories :

1. les crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau, de matériel informatique et d'autres équipements ainsi que pour le charroi automobile pour les besoins des administrations fiscales,
2. les crédits pour le financement des participations du Luxembourg dans les institutions nationales et internationales (Banque Mondiale, FIDA, Banques asiatique et africaine du développement, SNCI, etc.),
3. les crédits ayant trait à des acquisitions d'immeubles,
4. l'alimentation du fonds de la dette.

L'évolution de ces quatre grandes catégories de dépenses se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
1. Bureautique, charroi, etc.	3.613,8	3.340,3	2.648,7	2.971,5	1.959,0	1.463,5
2. Contributions financières	134.004,3	12.651,5	12.650,8	12.650,8	12.650,8	12.650,8
3. Acquisition d'immeubles	12.526,7	16.300,1	15.800,1	17.500,1	17.500,1	17.500,1
4. Alimentation fonds de la dette . . .	53.900,0	15.700,1	14.640,1	10.000,1	10.000,1	10.000,1
Total	204.044,8	47.992,0	45.739,7	43.122,5	42.110,0	41.614,5

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

35 - ECONOMIE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 35.0	Economie	40.186	67.763	67.691	135.715	138.386	160.480
Section 35.1	Stateg	141	151	152	193	203	182
Section 35.4	Conseil de la Concurrence. .	5	-	-	3	-	-
Section 35.5	Promotion du commerce ext.	7.000	500	250	-	-	-
Section 35.7	Insp. de la Concurrence . . .	-	5	-	-	5	-
Section 35.8	ILNAS	155	95	71	245	165	2.222
	Total.	47.487	68.514	68.164	136.156	138.759	162.884
	Variation.	-	+ 44,3%	- 0,5%	+ 99,7%	+ 1,9%	+ 17,4%

2) Considérations particulières

SECTION 35.0 - Economie

35.0.93.000 Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation financière du Fonds de l'innovation au cours de la période 2010-2014 se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir au début de l'exercice	-	-	1.281	1.282	1.282
- Dotations:					
a) ordinaire.	29.300	43.000	52.840	55.261	51.425
b) supplémentaire.	10.000	-	-	-	-
Total :	39.300	43.000	52.840	55.261	51.425
- Dépenses	39.300	46.354	62.164	65.012	60.499
- Moins-values pour retards :10% et 15%	-	4.635	9.325	9.752	9.075
- Dépenses ajustées	39.300	41.718	52.840	55.260	51.424
- Avoir en fin d'exercice	-	1.281	1.282	1.282	1.282

Les paiements susvisés se basent sur un total d'engagements qui s'établirait d'après les estimations du département à 380.152.863 euros à la fin de l'exercice 2014.

Le total des engagements en question comprend pour un montant de 108.477.350 euros des engagements pris par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur antérieurement à la création du Fonds de l'innovation, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 2009,

dans le cadre des différents régimes d'aides aux entreprises qui ont par la suite été regroupés au sein de ce Fonds.

Par ailleurs, les engagements du Fonds de l'innovation au cours du deuxième semestre de l'exercice 2009 -qui font également partie du total susvisé -se chiffrent à 359.250 euros.

Les engagements supplémentaires à prendre à charge par le Fonds au cours de la période 2010-2014 sont estimés par le département à 271.316.263 euros.

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

36 – CLASSES MOYENNES ET TOURISME

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 36.0	Classes moyennes	8 107,1	8 606,1	8 006,1	8 006,1	8 540,1	9 008,1
Section 36.1	Tourisme	7 686,0	7 657,1	7 655,9	7 708,0	11 436,6	11 710,6
	Total des crédits proposés . .	15 793,1	16 263,2	15 662,0	15 714,1	19 976,7	20 718,7
	Variation.	-	+ 3,0%	- 3,7%	+ 0,3%	+ 27,1%	+ 3,7%

2) Considérations particulières

SECTION 36.1 - Tourisme

L'évolution des crédits de cette section est déterminée par les dotations au profit du fonds pour la promotion touristique dont les dépenses et recettes sont déterminées par les plans quinquennaux d'équipement touristique.

Les dépenses et les dotations qui sont prévues pour les années 2010 à 2012 sont conformes au 8e plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. Rappelons que le 8e plan quinquennal touristique a été autorisé par la loi du 11 mars 2008 qui prévoit une enveloppe budgétaire de 50.296.000 euros.

L'évolution des recettes et des dépenses du Fonds pour la promotion touristique se présente comme suit au titre de la période 2009 - 2014:

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Avoir en début d'exercice.	6.039	5.915	5.415	4.745	775	775
Alimentation normale	7.500	7.500	7.500	7.500	10.822	11.085
Total dépenses	7.624	8.000	8.170	11.469	10.822	11.085
Avoir au en fin d'exercice	5.915	5.415	4.745	775	775	775

Le détail des dépenses du fonds se présente prévisiblement comme suit:

(en milliers d'euros)

	Dépenses annuelles moyennes		
	6e progr. quinq.	7e progr. quinq.	8e progr. quinq.
	1998-2002	2003-2007	2008-2012
Aides à l'hôtellerie.	1 493	1 536	2 152
Aides aux communes (infrastructure générale, campings).	2 360	3 794	3 876
Aides aux syndicats d'initiative (infrastructure générale, campings).	910	1 058	921
Aménagement et mod. d'auberges de jeunesse. . . .	384	0	6
Aides aux campings privés.	151	125	276
Mise en valeur du patrimoine culturelle.	1	115	147
Aides pour la création de gîtes.	243	76	64
Investisseurs privés	123	61	35
Autres aides	61	51	91
Syndicats d'initiat. Asbl: Participation aux frais de fonctionnement et de rémunération.	0	249	1 290
Réalisation d'études	97	174	252
Aides totales	5 823	7.240*	9.109*
Dont: Fonds pour la promotion touristique	5 727	6 817	7 567

*Plafond légal: Respectivement 7, 5 et 10,1 millions d'euros par an

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

37 - JUSTICE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après récapitule l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère de la Justice:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 37.0	Justice	0,5	1,0	1,0	1,0	31,0	1,0
Section 37.1	Services judiciaires	73,3	101,5	75,5	78,5	78,5	78,5
Section 37.2	Etablissements pénitentiaires . .	858,6	721,6	665,0	652,5	560,0	655,0
Section 37.3	Juridictions administratives . .	0,9	1,0	1,0	10,0	1,0	1,0
	Total	933,2	825,1	742,5	742,0	670,5	735,5
	Variation.	-	- 11,6%	- 10,0%	- 0,1%	- 9,6%	+ 9,7%

2) Considérations générales

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Justice comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.), de matériel et de logiciels informatiques. Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

38 - FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des crédits du Ministère de la Fonction publique au cours de la période 2009-2014:

(en milliers d'euros)

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 38.0	Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses	372,0	-	-	-	-	-
Section 38.2	Administration du personnel de l'Etat	-	-	-	10,0	-	-
Section 38.3	Institut National d'Administration Publique	8,0	2,0	1,0	-	2,0	15,0
Section 38.4	Sécurité dans la fonction publique	5,0	-	-	-	8,0	3,0
Section 38.5	Centre des technologies de l'information de l'Etat	9.056,0	11.955,0	9.255,0	9.335,0	9.464,0	9.628,0
Section 38.6	Service central des imprimés	656,0	224,0	173,0	260,0	435,0	515,0
Section 38.7	Service e-Luxembourg	404,0	-	-	-	-	-
Section 38.8	Service médical	-	8,0	8,0	9,0	10,0	11,0
	Total	10.501,0	12.189,0	9.437,0	9.614,0	9.919,0	10.172,0
	Variation	-	+ 16,07%	- 22,58%	+ 1,88%	+ 3,17%	+ 2,55%

Remarque: Les variations importantes d'une année à l'autre résultent des fluctuations au niveau du budget d'investissement du Centre informatique de l'Etat, notamment en relation avec la mise à niveau du parc des équipements informatiques centraux.

2) Considérations générales

La diminution à partir de 2010 du total des dépenses en capital de la section 38.0 s'explique par le fait que les transferts de cotisations à la Caisse nationale d'assurance pension en ce qui concerne les agents ayant quitté la Fonction publique, traditionnellement prévus à l'endroit de ladite section, seront désormais imputés au fonds des pensions.

Pour le reste le budget en capital du département de la Fonction publique est principalement influencé par les crédits du Centre des technologies de l'information de l'Etat qui regroupe à partir de l'exercice 2010 les crédits budgétaires relevant de l'ancien Centre informatique de l'Etat et du service e-Luxembourg.

Les investissements visent tant l'équipement au niveau des ordinateurs centraux que le matériel bureautique et les serveurs départementaux des différents départements ministériels et administrations, ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation des systèmes centraux.

La section 38.6 ayant trait au Service central des imprimés de l'Etat prévoit les budgets visant tant l'équipement propre du service en question que les dépenses pour machines de bureau (photocopieurs, fax, destructeurs).des différents départements ministériels (crédits communs).

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

39 - INTERIEUR ET GRANDE REGION

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution prévisionnelle des dépenses en capital de ce département ministériel se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 39.1	Finances communales	29 992,6	34 964,5	30 964,5	34 164,5	36 564,5	40 664,5
Section 39.5	Police grand-ducale	7 813,0	20 013,8	8 809,2	8 504,9	7 883,4	8 006,2
Section 39.6	Adm. des serv. de secours . . .	5 130,8	5 572,2	6 905,8	5 509,5	5 911,4	9 959,3
Section 39.9	Administration de l'eau	20 802,6	28 404,8	28 312,1	33 481,7	108 081,7	108 009,7
	Autres sections	56,2	183,2	333,0	172,4	173,3	185,6
	Total des crédits	63 795,2	89 138,5	75 324,7	81 833,0	158 614,4	166 825,3
	Variation.	-	+ 39,7%	-15,5%	+ 8,6%	+ 93,8%	+ 5,2%

2) Considérations générales

L'accroissement de 40% du total des crédits entre 2009 et 2010 s'explique, d'une part, par les investissements nécessaires à l'aménagement du nouveau quartier général de la Police grand-ducale, et, d'autre part, la progression de la dotation du fonds pour la gestion de l'eau.

3) Considérations particulières

SECTION 39.1 - Finances communales

Le tableau ci-après résume l'évolution des subventions en faveur du secteur communal qui sont liquidées à charge du budget en capital du Ministère de l'Intérieur.

(en millions d'euros)

Nature des aides	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Infrastructures communales	22,7	27,9	24,9	24,9	24,9	24,9
- Syndicats des eaux.	5,6	5,6	4,6	4,6	4,6	4,6
- Fonds pour la réforme communale . . .	1,8	1,5	1,5	4,7	7,1	11,2
Total	30,0	35,0	31,0	34,2	36,6	40,7
Variation	-	+ 16,6%	- 11,4%	+ 10,3%	+ 7,0%	+ 11,2%

1) Subsides au profit des communes

L'évolution détaillée des crédits proposés dans l'intérêt de la participation à la réalisation d'infrastructures communales est présentée dans le tableau ci-après:

(en millions d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Ecoles régionales: subventions (39.1.63.000) . . .	9,0	11,0	9,5	9,5	9,5	9,5
Education précoce: subventions (39.1.63.003) . .	1,8	2,0	0,7	0,7	0,7	0,7
Aides en capital pour la réalisation d'équipements collectifs de base (39.1.63.004) .	11,0	14,0	13,9	13,9	13,9	13,9
Autres crédits	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Total	22,7	27,9	24,9	24,9	24,9	24,9
Variation	-	+ 23,0%	- 10,7%	+ 0,0%	+ 0,0%	+ 0,0%

2) Subsides au profit des syndicats de communes œuvrant dans le domaine du transport de l'eau39.1.63.023 Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grosbous à Junglinster via Mersch (sans distinction d'exercice)

Les crédits proposés pour les exercices 2010 à 2014 permettent le versement d'une aide de 50 % dans l'intérêt du financement de nouveaux investissements.

En effet le SEBES a établi, suite aux incidents intervenus en 2004 (rupture de la conduite principale) et en 2005 (analyse bactériologique isolée non conforme aux normes) ainsi qu'au vu de l'ancienneté de la station de traitement actuelle et des perspectives de croissance démographiques du pays, un programme d'investissements pluriannuels d'envergure.

SECTION 39.5 - Police grand-ducale

L'évolution des principales catégories de dépenses de la section 39.5 se présente comme suit :

(en euros)

		2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
39.5.72.000	Constructions	9.616.000	100	-	-	-
39.5.74.000	Véhicules	2.500.000	2.472.000	2.574.020	2.293.520	3.057.420
39.5.74.050	Equipements informatiques. . .	2.634.700	1.798.843	1.865.000	1.875.000	1.875.000
39.5.74.251	Coopér. Police & Douanes. . . .	5.000	300.000	5.000	5.000	50.000
39.5.74.300	Transmissions	3.340.000	1.382.000	1.265.000	850.000	850.000
39.5.74.305	Coopér. police européenne. . . .	668.000	1.740.561	1.600.000	1.800.000	1.000.000
39.5.74.310	Armement	720.000	605.740	785.371	540.371	644.223
	Autres dépenses	530.100	510.000	410.500	519.550	529.550
	Total	20.013.800	8.809.244	8.504.891	7.883.441	8.006.193

Le niveau élevé des dépenses trouve son origine dans les frais en relation avec l'aménagement du nouveau Quartier général de la Police grand-ducale qui regroupera la Direction Générale, l'Unité Spéciale de la Police ainsi que de l'Unité de Garde et de Réserve Mobile.

Tous articles budgétaires confondus, les dépenses afférentes s'élèvent à respectivement 13,6 et 0,7 million euros en 2010 et 2011.

En dehors des dépenses prévues dans le cadre des crédits relatifs aux équipements spécifiques de la Police, ces montants comprennent, pour 2010, un crédit unique de 9.616.000 euros à l'endroit de l'article 39.5.72.000 pour la prise en charge d'une partie de l'aménagement des infrastructures du bâtiment loué.

Comme les années précédentes, les crédits proposés comprennent par ailleurs des crédits pour la modernisation du charroi et pour l'acquisition d'équipements de transmission performants.

SECTION 39.6 - Administration des services de secours

L'évolution pluriannuelle des crédits de l'Administration des services de secours vise à couvrir les dépenses résultant du programme d'équipement de la période 2010 à 2014:

(en millions d'euros)						
Mouvement du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Participation au financement de projets de construction par les communes (art. 39.6.63.000)	0,26	0,28	1,04	1,04	1,04	0,28
Réalisation d'un nouvel immeuble administratif pour les services de secours (art. 39.6.72.000)	-	-	-	-	-	4,50
Programme d'équipement pluriannuel:						
- Véhicules automoteurs (39.6.74.000 et 74.500).	3,81	4,39	2,55	2,99	3,46	4,11
- Equipements informatiques, logiciels (39.6.74.050/060)	0,20	0,09	0,65	0,38	0,61	0,34
- CSU de repli à la Cité Policière Kalchesbréck (partie 39.6.74.020)	-	-	1,51	-	-	-
- Autres équipements (mat.de bureau, équip. de télécom., équip. spéciaux) . . .	0,86	0,82	1,16	1,10	0,80	0,73
Total des crédits	5,13	5,57	6,91	5,51	5,91	9,96
Variation	-	+ 8,6%	+ 23,9%	- 20,2%	+ 7,3%	+ 68,5%

Le crédit nouveau de l'article 39.6.72.000, permettra à l'Etat de prendre en charge sa part des dépenses dans le bâtiment à ériger par la Ville de Luxembourg au rond-point Gluck, bâtiment abritant conjointement l'Administration des services de secours et le Service d'Incendie de la Ville de Luxembourg.

SECTION 39.9 - Administration de la gestion de l'eau39.9.93.000 Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau (Crédit non limitatif)

L'évolution des recettes et des dépenses du FGE se présente prévisiblement comme suit au titre de la période 2010 - 2014:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Avoir en début d'exercice	122,2	95,0	58,3	7,8	-42,6	-25,3
Recettes:						
Dotations budgétaires:	19,3	25,7	25,8	30,8	105,8	105,8
- Concours communautaires	-	2,9	0,3	-	-	-
- Produit des taxes	-	-	10,0	10,0	10,0	10,0
Total des recettes	19,3	28,6	36,1	40,8	115,8	115,8
Dépenses	46,5	65,3	86,6	91,3	98,5	106,3
Infrastructures pour l'assainissement de l'eau	43,8	60,0	80,0	84,5	91,4	99,0
Mesures contre les inondations	2,7	4,8	5,8	5,8	5,8	5,8
Protection des sources etc	-	0,5	0,8	1,0	1,3	1,5
Avoir en fin d'exercice	95,0	58,3	7,8	-42,6	-25,3	-15,8

Le tableau ci-après reprend la liste actualisée des principaux projets qui seront prévisiblement subventionnés par le Ministère de l'Intérieur entre 2011 et 2014:

(en millions d'euros)

	Loi	Part totale de l'Etat	2010	2011	Moyenne 2012-2014
Programme des dépenses					
I. <u>Dépenses relatives à l'assainissement des eaux</u> (alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe (1))					
A. <u>Projets en voie de réalisation</u>					
- Hespérange	12.06.04	14,9	3,0	3,4	-
- Beggen	12.06.04	47,4	9,0	1,6	-
- STEP Bettembourg	23.12.05	32,8	5,9	-	-
- Heiderscheiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur).	12.08.03	59,0	5,0	6,0	6,0
- Echternach	20.01.99	8,9	1,1	-	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs).	21.05.98	21,1	1,5	1,5	0,6

	Loi	Part totale de l'Etat	2010	2011	Moyenne 2012-2014
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg) y compris réseau d'assainissement du bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 1	16.06.09	33,6	6,0	6,0	5,0
- Bonnevoie-Beggen.	12.06.04	46,0	0,5	7,0	9,0
- Assainissement de la vallée de l'Attert, Système de collecteur - phase 2 + surcoût phase 1	CAPPE 1)	31,7	5,0	5,0	6,5
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch-Beringen	CAPPE 1)	35,0	6,0	6,0	6,0
- Construction STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	projet de loi	29,5	0,5	4,0	4,7
- Assainissement du bassin tributaire de la STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus.	projet de loi	54,3	5,0	5,0	10,0
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, bassins d'orage et collecteurs)	CAPPE 1)	16,1	3,0	3,0	2,7
- Raccordement Differdange et Obercorn à la STEP Pétange		22,5	0,4	3,5	4,7
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Bleesbruck	CAPPE 1)	40,3	1,0	4,0	11,4
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs).		10,4	1,0	3,0	1,9
- Assainissement des communes de Wincrange - Construction d'une STEP à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs)		17,9	1,5	4,5	2,8
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction de collecteurs et bassins d'orage		16,6	2,0	4,0	2,9
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin d'orage		13,0	0,1	1,0	3,9
- STEP à Esch/Schiffange: Amendement loi du 20.12.1999		2,4	2,4	-	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels)		19,7	3,0	4,0	2,9
- Divers		92,5	2,1	5,0	5,2
B. Autres projets		367,7	18,8	31,9	57,8
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen		27,6	1,6	3,0	3,7
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange		20,4	2,0	3,0	3,6
- Assainiss. collecteur principal Colmar-Ettelbruck		10,2	1,5	1,5	1,4
- Agrandissement STEP SIACH		28,8	0,2	2,0	6,5
- Agrandissement, modernisation SIDEST Übersyren.		23,9	0,5	2,0	7,1
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIDEST Übersyren.		17,8	1,0	3,0	3,8
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg		22,5	1,5	2,0	3,6
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schiffange		26,7	1,5	2,0	4,7

Note: ¹⁾ Comités d'accompagnement permanents des projets d'envergure (CAPPE) institués pour les projets de loi en préparation sur base du seuil de 7,5 millions, fixé par l'article 80 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, comités pouvant ne plus devenir obligatoires pour certains projets au vu du relèvement du seuil précité à 40 millions par la loi du 29 mai 2009.

	Loi	Part totale de l'Etat	2010	2011	Moyenne 2012-2014
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage)		12,0	-	-	-
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur - phase 3		33,7	-	-	2,5
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la STEP Perl - phase 2	16.06.09	11,4	-	0,4	3,0
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction de 2-3 steps supplémentaires (Sassel - Schimpach - Brachtenbach) y compris bassins d'orage et collecteurs)		14,0	-	-	0,3
- STEP Schifflange agrandissement, raccordement Belval, Reckange et Dippach		28,8	0,5	4,5	6,3
- Divers		90,0	8,5	8,5	11,5
Sous-Total		1.033,2	83,8	109,4	144,1
- Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets . .		100%	72%	73%	64%
Sous-Total I		1.033,2	60,0	80,0	91,6
II. <u>Dépenses relatives à la prévention des crues, à la renaturation des cours d'eaux et à l'entretien des cours d'eaux (alinéas i) à l)) de l'article 65, paragraphe (1) - anciens articles 09.9.31.050, 09.9.43.000, 39.9.63.001, 39.9.63.003 et 39.9.73.040)</u>		28,2	4,8	5,8	5,8
III. <u>Autres dépenses prévues la loi du 19 décembre 2008</u>		5,0	0,5	0,8	1,3
Total des dépenses		1.066,4	89,1	116,0	151,2

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

40 et 41 - EDUCATION NATIONALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

(en milliers d'euros)

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 40.0	Dépenses générales	1.543	1.092	1.117	1.090	1.100	1.100
Section 40.1	Centre de technologie de l'éduc.	921	1.051	1.051	1.451	1.451	1.451
Section 40.2	SCRIPT	7	7	12	7	7	7
Section 40.3	CPOS	0	8	3	13	8	8
Section 40.5	Etabliss. privés d'enseignement	16.708	7.000	17.000	67.000	48.000	45.000
Section 40.7	Education différenciée	333	325	325	355	365	400
Section 40.8	Serv. de la form. des adultes . . .	56	10	10	10	10	10
Section 40.9	Inspectorat	0	21	0	15	15	15
Section 41.1	Ens. sec. et ens. sec. technique . .	4.731	5.000	2.769	0	0	0
Section 41.3	Serv. de la la formation prof. . . .	3.188	0	0	0	0	0
	Sous-total "Education"	27.487	14.514	22.287	69.941	50.956	47.991
Section 41.4	Sports.-Dépenses générales . . .	20.156	20.158	20.623	20.153	25.185	24.184
Section 41.5	Institut national des sports	20	31	17	18	33	18
Section 41.6	Centre national sportif et cult. . .	0	0	0	2.000	2.400	2.000
Section 41.7	ENEPS	1	2	0	20	5	35
	Sous-total "Sports"	20.177	20.191	20.640	22.191	27.623	26.237
	Total	47.664	34.705	42.927	92.132	78.579	74.228
	Variation en %	-	-27,19%	+23,69%	+114,62%	-14,71%	-5,54%

2) Considérations générales

L'évolution pluriannuelle du total des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (y compris le Département ministériel des Sports) au cours de la période 2010-2014 est pour l'essentiel marquée par la participation de l'Etat aux frais d'investissement des écoles privées pour un montant total de 185.000.000 euros (voir ci-dessous à la section 40.5).

Compte tenu des paiements effectués au cours des exercices antérieurs et des paiements prévus en 2010 qui se chiffrent au total à 9.731.000 euros, la participation au financement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl", proposée par le Ministère de l'Education nationale pour 2011, soit 2.769.000 euros, constitue en principe la dernière tranche à verser par l'Etat au partenaire allemand.

En effet, la participation de l'Etat à ce projet s'établit au maximum à 12.500.000 euros conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juillet 2008 portant approbation du Protocole additionnel au Protocole, signé à Perl, le 4 décembre 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le "Landkreis Merzig-Wadern" sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que sur les dépenses courantes du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl", signé à Luxembourg, le 26 février 2008.

3) Considérations particulières

SECTION 40.5 - Etablissements privés d'enseignement

40.5.64.000 Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29 (2) de la loi du 13 juin 2003) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

D'après l'article 29 de la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé, les établissements concernés sont susceptibles de bénéficier, sous certaines conditions, d'une participation financière pouvant atteindre le taux de 80% du coût des investissements éligibles.

SECTION 41.4 - Sports - Dépenses générales

41.4.93.003 Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif (Crédit non limitatif)

1. La loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif au cours de la période 2008-2012 prévoit une enveloppe financière de 90.000.000 euros.

Le département ministériel des Sports prévoit d'étendre l'échéancier de versement des subventions dans le cadre du 9^{ème} programme quinquennal au-delà de 2012 jusqu'en 2014 à l'instar du huitième programme quinquennal 2003-2007 dont l'échéancier de paiement a été étendu jusqu'en 2009.

L'évolution du Fonds d'équipement sportif national au cours de la période 2010-2014 se présente dès lors comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	39.613,3	25.518,8	16.018,8	20.018,8	25.018,8
- Alimentation budgétaire	19.980,8	20.500,0	20.000,0	25.000,0	24.019,2
- Dépenses	42.594,1	37.500,0	20.000,0	25.000,0	24.019,2
- Moins-values pour retards et aléas de chantier :- 20%	-8.518,8	-7.500,0	-4.000,0	-5.000,0	-4.803,8
- Dépenses ajustées	34.075,3	30.000,0	16.000,0	20.000,0	19.215,4
- Avoir en fin d'exercice.	25.518,8	16.018,8	20.018,8	25.018,8	29.822,6

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

42 et 43 - FAMILLE ET INTEGRATION

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des crédits en capital du Ministère de la Famille:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 42.0	Famille	73.242	68.426	67.102	67.917	76.337	76.337
	dont:						
	- dotations au fonds socio-familial . . .	67.000	60.000	60.000	60.000	70.000	70.000
	- autres crédits	6.242	8.426	7.102	7.917	6.337	6.337
Section 42.2	Solidarité	-	-	-	-	25	25
Section 42.3	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration	40	21	-	-	-	-
Section 42.4	Fonds national de solidarité	81	18	8	-	-	-
Section 42.5	Caisse nationale des prestations familiales	2.946	3.735	2.046	1.201	1.111	1.111
Section 42.6	Maisons d'Enfants de l'Etat	102	61	36	56	26	56
Section 42.8	Centres socio-éducatifs de l'Etat	72	36	12	53	18	53
Section 42.9	Service national d'action sociale	0	1	1	1	1	1
Section 43.0	Office national de l'enfance	0	16	18	8	8	8
	Total (Etat central)	76.483	72.314	69.223	69.236	77.526	77.591
	Variation	-	- 5,5%	- 4,3%	+ 0,0%	+ 12,0%	+ 0,1%

2) Considérations générales

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-avant, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Famille a trait à la section 42.0-Famille, et plus précisément à la dotation du fonds des investissements socio-familiaux, ainsi qu'aux annuités de location-vente des maisons de soins à Bertrange, Bettembourg, Schifflange et Wasserbillig.

Parmi les autres sections, c'est la section 42.5 qui fait encore état de montants quelque peu conséquents en relation essentiellement avec l'équipement en matériel informatique de la Caisse nationale des prestations familiales.

3) Le Fonds des investissements socio-familiaux

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible de la situation financière du fonds socio-familial pour la période 2009 à 2014.

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
I. Mouvement du fonds						
Avoir en début d'exercice	161.867,3	155.324,9	130.324,9	105.324,9	75.324,9	55.324,9
+ Alimentation normale	67.000,0	60.000,0	60.000,0	60.000,0	70.000,0	70.000,0
- Dépenses suivant programme prévisionnel	73.542,5	85.000,0	85.000,0	90.000,0	90.000,0	88.315,9
Avoir en fin d'exercice	155.324,8	130.324,9	105.324,9	75.324,9	55.324,9	37.009,0
II. Programme des dépenses						
1) <u>Ministère de la Famille</u>						
Construction, modernisation, aménagement, équipement, études dans l'intérêt des:						
a) infrastructures pour enfants, jeunes et adultes .	5.269,0	14.485,2	20.286,8	13.320,0	9.215,4	4.550,0
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	915,5	1.100,0	1.100,0	1.100,0	1.100,0	1.100,0
c) infrastructures pour personnes handicapées . . .	9.482,9	15.264,0	18.049,1	26.203,8	23.773,9	15.842,9
d) infrastructures pour le troisième âge	41.726,6	63.268,6	50.753,0	46.469,3	43.325,0	43.111,1
e) Maisons relais	13.122,6	31.885,7	33.523,7	30.221,2	22.619,8	22.409,4
f) Jeunesse	2.615,0	7.932,7	8.392,7	3.701,6	1.847,5	802,5
2) <u>Ministère de l'Egalité des chances</u>						
	410,9	856,0	1.450,0	1.800,0	650,0	500,0
Total des dépenses	73.542,5	134.792,2	133.555,3	122.815,9	102.531,6	88.315,9
Correction pour aléas de chantier	100,0%	36,9%	36,4%	26,7%	12,2%	-
Total des dépenses ajustées	73.542,5	85.000,0	85.000,0	90.000,0	90.000,0	88.315,9

A relever que les dépenses maximales, correspondant à l'ensemble des projets en cours, projets engagés et projets envisagés, ont été ajustées par application d'un pourcentage de réalisation tenant compte des aléas de chantier, tant en ce qui concerne des retards dans la planification que des retards dans l'exécution des différents projets, ceci sur base de l'expérience des années antérieures.

Compte tenu de ces dépenses ajustées et des dotations en question, le fonds se présente en équilibre jusqu'à la fin de la période sous revue.

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

44 – SANTE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du département ministériel:

		(en milliers d'euros)					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 44.0	Ministère de la Santé	23	78	2	4	4	4
Section 44.1	Direction de la Santé	192	199	261	267	284	262
Section 44.2	Laboratoire National de Santé	977	1.386	1.167	1.061	1.065	1.115
Section 44.3	Centre thermal Mondorf	463	242	210	500	500	500
Section 44.4	Travaux sanitaires et cliniques	38.839	40.570	41.671	43.050	44.550	46.450
	Total	40.494	42.475	43.311	44.882	46.403	48.331
	Variation	-	+ 4,9%	+ 2,0%	+ 3,6%	+ 3,4%	+ 4,2%
	- <u>Optique Maastricht</u>						
	- Dotations aux Fonds hospitalier.	-34.000	-34.000	-36.000	-37.800	-39.300	-41.200
	+ Dépenses du fonds hospitalier .	55.076	57.325	56.436	60.010	64.926	65.967
	Total (optique Maastricht)	61.570	65.800	63.747	67.092	72.029	73.098
	Variation		6,87%	-3,12%	5,25%	7,36%	1,48%

2) Considérations générales

Outre quelques crédits en vue de l'équipement principalement en matériel technique des services de la Direction de la santé et du Laboratoire national de santé, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Santé concerne les aides à l'investissement dans le domaine hospitalier ainsi que pour les associations conventionnées oeuvrant dans le domaine socio-thérapeutique.

A relever en ce qui concerne le LNS, l'inscription au budget de 2010 d'un crédit exceptionnel visant l'équipement du nouveau laboratoire d'analyses ADN dans le cadre de la médecine légale (462.000 euros).

3) Considérations particulières

La participation de l'Etat aux projets de construction ou de rénovation d'établissements hospitaliers se trouve imputée au fonds des investissements hospitaliers dont la dotation est prévue dans la section 44.4 du budget en capital du Ministère de la Santé.

Dotation du Fonds des investissements hospitalier

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle de la situation du Fonds des investissements hospitaliers:

(en milliers d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Avoir en début d'exercice.	140.409	119.440	96.114	75.678	53.468	27.842
+ Alimentation budgétaire	34.000	34.000	36.000	37.800	39.300	41.200
+ Transferts	107	-	-	-	-	-
- Dépenses	55.076	57.325	56.436	60.010	64.926	65.967
- Avoir en fin d'exercice.	119.440	96.114	75.678	53.468	27.842	3.075
Programme des dépenses						
A) <u>Projets en cours</u>						
II. Programmes des dépenses						
A. <u>Projets en cours</u>						
Extension Centre Baclesse	3.555	6.000	6.000	4.254		
Centre de rééducation	941	1.043	-			
CHL - Clinique Pédiatrique	4.900	3.000	4.096			
CHL - Clinique d'Eich	6.418	2.953	2.189			
CHL - Maternité	38	1.288	-			
CHL - Hôpital municipal	1.980	4.000	2.848			
Clinique Dr. Bohler	4.660	-	-			
Clinique Ste Marie Esch	-	5.000	5.000	4.000	4.209	
St Louis Ettelbrück	3.074	-	-			
CHNP (partie Centre adolescents)	1.249	800	131			
Hôpital St. Joseph Wiltz	1.679	3.000	1.427			
CHEM Esch.....	4.906	7.000	8.000	5.000	5.000	3.159
CHEM Dudelange (partie hôpital)	5.196	2.000	2.000	1.061		
HPMA Niederkorn (mise en sécurité)	-	4.000	3.000	223		
Centre de convalescence Colpach (Croix-Rouge)	4.504	4.000	3.653			
Sous-total A) sans intérêts et frais d'études.....	43.098	44.084	38.345	14.538	9.209	3.159
Frais d'experts	249	400	400	500	500	500
Intérêts et autres frais financiers	11.119	2.500	2.500	2.500	2.000	2.000
Frais d'études	610	500	300	300	300	300
Sous-total A)	55.076	47.484	41.545	17.838	12.009	5.959
B. <u>Projets en voie d'élaboration</u>						
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents)(cf.supra)						
Clinique St Joseph Wiltz						
Zithaklinik (nouveau projet)						
Hôp.Kirchberg (psychiatrie juvénile prov.à Hamm)						
Hôp.Kirchberg (Clinique de jour psychiatrie juvénile)						
INCCI: Projet d'extension et de modernisation						
Centre Hospitalier (bâtiment Mère enfant)						
Centre Hospitalier (Hôpital Municipal phase II)						
CHEM: Esch-renf.site aigu; mise en sécurité et modernisation sites existants; prise en charge de proximité et gériatrique dans la région sud						
Sous-total B)	-	16.211	29.000	57.175	69.148	76.500
Total des dépenses A+B	55.076	63.695	70.545	75.013	81.157	82.459
Moins-value retards et aléas de chantier (20%; 10% pour 2010)	-	6.369	14.109	15.003	16.231	16.492
Dépense ajustées	55.076	57.325	56.436	60.010	64.926	65.967

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

45 - LOGEMENT

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du Ministère du Logement se présente comme suit au titre de la période 2009 à 2014 :

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Total des crédits	78 887,5	61 018,2	72 674,2	84 754,4	80 120,4	82 459,4
Variation	-	- 22,7%	+ 19,1%	+ 16,6%	- 5,5%	+ 2,9%

L'évolution pluriannuelle des différentes catégories d'aides se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
1) Aides aux particuliers, dépenses d'équipements des services	9 640	15 981	14 961	15 140	15 345	15 395
2) Aides à la réalisation d'ensembles	21 135	22 037	26 843	38 236	31 637	37 442
3) Aides aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	44 113	13 000	25 870	23 878	25 638	22 122
4) Dotation du Fonds pour le dévelop- pement du logement et de l'habitat.	4 000	10 000	5 000	7 500	7 500	7 500
Total.	78 888	61 018	72 674	84 754	80 120	82 459
Variation	-	- 22,7%	+ 19,1%	+ 16,6%	- 5,5%	+ 2,9%

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

46 - TRAVAIL

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère du Travail et de l'Emploi au titre de la période 2009 à 2014 :

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 46.0	Travail - Dépenses générales .	0,0	35,4	0,0	18,0	0,0	0,0
Section 46.1	Administration de l'emploi . . .	69,9	56,4	75,0	293,4	58,0	55,0
Section 46.2	Insp. du travail et des mines .	158,0	157,0	138,0	166,0	166,0	166,0
Section 46.3	Ecole supérieure du travail . . .	9,5	0,0	0,0	2,0	13,1	0,0
Section 46.5	Emploi des pers. hand. et acc.	203,1	204,2	54,6	30,0	35,0	35,0
	Total	440,5	453,0	267,6	509,4	272,1	256,0
	Variation	-	+2,84%	-40,93%	90,36%	-46,58%	+5,92%

Comme les crédits en capital du Ministère du Travail et de l'Emploi concernent uniquement des dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau et de matériel informatique, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

47 et 48 – SECURITE SOCIALE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Sécurité sociale comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel et d'équipements de bureau (photocopieurs, fax, etc.), d'équipement informatique ainsi que de mobilier.

Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

(en millions d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 47.1.	IGSS	0,23	0,34	0,20	0,23	0,20	0,20
	Autres sections . .	0,23	0,18	0,08	0,15	0,06	0,17
	Crédits proposés .	0,46	0,52	0,29	0,38	0,26	0,37
	Variation .	-	+ 13,8%	- 44,9%	+ 32,8%	- 31,3%	+ 40,5%

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

49 - AGRICULTURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution possible des dépenses en capital du Ministère de l'Agriculture au titre de la période 2009 à 2014:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 49.0	Dépenses générales . . .	22,63	96,00	46,00	96,00	51,00	95,00
Section 49.1	Mesures économiques .	93.500,00	53.550,00	57.001,00	57.001,00	52.001,00	52.001,00
Section 49.2	ASTA	409,48	404,60	364,73	370,00	370,00	370,00
Section 49.3	Sylviculture	1.956,85	3.230,20	1.454,00	1.392,00	1.396,00	1.193,00
Section 49.4	Economie rurale	4,55	10,60	10,60	10,60	10,60	10,60
Section 49.5	Services vétérinaires . .	310,27	367,00	410,00	327,00	316,00	315,00
Section 49.6	Viticulture	94,32	109,26	88,48	131,00	176,00	146,00
	Total	96.298,10	57.767,66	59.374,81	59.327,60	54.320,60	54.130,60
	Variation	-	- 40,0%	+ 2,8%	- 0,1%	- 8,4%	- 0,3%

2) Considérations générales

L'évolution du total des dépenses en capital est très largement déterminée par l'évolution des dotations au profit du fonds agraire, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

(en milliers d'euros)

	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Dotations au fonds agraire . . .	53.500,0	57.000,0	57.000,0	52.000,0	52.000,0
Autres dépenses	4.267,7	2.374,8	2.327,6	2.320,6	2.130,6
Variation autres dépenses	-	- 44,4%	- 2,0%	- 0,3%	- 8,2%
Total	57.767,7	59.374,8	59.327,6	54.320,6	54.130,6

3) Considérations particulières

49.1.93.000 Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (Crédit non limitatif)

L'évolution de la situation financière de ce fonds spécial se présente comme suit au titre de la période 2010-2014:

(en milliers d'euros)

	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Avoir en début d'exercice . .	27.368,57	8.686,76	1.174,05	10.044,57	15.803,00
Alimentation:					
- Budgétaire	53.500,00	57.000,00	57.000,00	52.000,00	52.000,00
- FEOGA/FEADER	12.818,19	12.487,29	12.181,47	11.812,08	-
Total	66.318,19	69.487,29	69.181,47	63.812,08	52.000,00
Dépenses	85.000,00	77.000,00	60.310,95	58.053,65	65.596,31
Avoir en fin d'exercice	8.686,76	1.174,05	10.044,57	15.803,00	2.206,69

Le tableau ci-après résume l'évolution des dépenses prévisionnelles du fonds agricole :

(en milliers d'euros)

Programme	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Loi agricole 2001.	17.140,38	7.433,58	1.061,28	447,61	-
Loi agricole 2008:					
- Axe 1: Compétitivité	29.304,99	28.524,54	23.777,57	24.021,74	7.905,68
- Axe 2: Environnement	30.061,50	30.314,00	26.445,50	24.745,50	884,49
- Axe 3: Zones rurales	1.094,13	3.102,88	3.104,00	2.871,20	1.273,19
- Axe 4: Leader	1.574,00	2.495,00	1.887,60	1.887,60	2.311,24
- Mesures nationales.	5.825,00	5.130,00	4.035,00	4.080,00	3.221,71
Total de la loi 2008	67.859,62	69.566,42	59.249,67	57.606,04	15.596,31
Loi agricole 2014.	-	-	-	-	50.000,00
Total.	85.000,00	77.000,00	60.310,95	58.053,65	65.596,31

Projet de budget pour 2011

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2010-2014)

50 et 51 – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

A) Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital de l'ensemble des départements relevant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 50.0	Dépenses générales	-	11,0	56,0	32,0	34,0	34,0
Section 50.1	Amén. du Territoire.	63,5	84,0	59,0	70,2	64,2	61,2
Sect. 50.2-50.4	Environnement	104.282,3	30.769,5	29.573,8	30.264,0	31.288,0	32.225,0
Sect. 50.5-51.4	Transports	18.894,0	23.371,2	23.569,8	20.436,2	23.961,8	42.382,4
Sect. 51.5-51.9	Travaux publics	328.967,2	320.062,8	316.992,1	298.454,0	306.391,0	283.759,0
	Total crédits proposés.	452.207,0	374.298,5	370.250,7	349.256,4	361.739,0	358.461,6
	Variation	-	-17,23%	-1,08%	-5,67%	+3,57%	-0,91%

B) 50.0 - Dépenses générales

Pas de commentaire.

C) 50.1 - Département de l'Aménagement du territoire

Pas de commentaire.

D) 50.2-50.4 - Environnement

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Département de l'Environnement :

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 50.2	Dép. gén. : Environnement .	94.120,2	20.018,0	19.844,0	20.304,0	21.339,0	22.319,0
Section 50.3	Admin. de l'environnement .	9.896,1	10.466,5	9.389,0	9.455,0	9.407,0	9.397,0
Section 50.4	Nature et Forêts	266,0	285,0	340,8	505,0	542,0	509,0
	Total crédits proposés.	104.282,3	30.769,5	29.573,8	30.264,0	31.288,0	32.225,0
	Variation	-	-70,49%	-3,89%	+2,33%	+3,38%	+2,99%

2) Considérations générales

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits les plus significatifs:

(en milliers d'euros)

		2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
50.2.93.000	Fonds protection environnement	8.500,0	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0
50.2.93.010	Fonds mécanismes de Kyoto	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0
50.3.52.010	Réduction du bruit	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
50.3.53.000	Economies énergie	10.000,0	9.000,0	9.000,0	9.000,0	9.000,0
	Autres dépenses	1.169,5	973,8	1.164,0	1.188,0	1.125,0
	Total	30.769,5	29.573,8	30.264,0	31.288,0	32.225,0

3) Considérations particulières

50.2.93.000 Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement (Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds spécial au cours de la période 2010-2014:

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir début exercice	74.864,7	56.864,7	42.924,7	32.049,7	23.674,7
- Alimentation budgétaire	8.500,0	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0
- Dépenses	26.500,0	26.400,0	26.500,0	24.500,0	20.380,0
- Moins-values pour retards et aléas de chantier (15% et 25%)	-	-3.960,0	-6.625,0	-6.125,0	-5.095,0
- Dépenses ajustées	26.500,0	22.440,0	19.875,0	18.375,0	15.285,0
- Avoir fin d'exercice	56.864,7	42.924,7	32.049,7	23.674,7	19.389,7

L'évolution des dépenses maximales des 3 principales rubriques de ce fonds, avant l'application du facteur d'ajustement pour retards et aléas de chantier, se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Air / Bruit / Climat / Energie	3.500,0	3.900,0	4.000,0	4.000,0	2.000,0
Déchets	20.000,0	20.000,0	20.000,0	18.000,0	15.880,0
Nature	3.000,0	2.500,0	2.500,0	2.500,0	2.500,0
Total	26.500,0	26.400,0	26.500,0	24.500,0	20.380,0

En ce qui concerne plus particulièrement les volets "Air/Bruit/Climat/Energie" et "Déchets", il y a lieu de noter qu'il s'agit essentiellement de projets dont la prise en charge est autorisée par une loi de financement.

(en milliers d'euros)

	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Projets à loi de financement:					
Superdreckskescht (Loi 25.03.05)	5.670,0	5.670,0	5.670,0	5.670,0	5.670,0
Minettkompost (Loi 21.06.07) . . .	5.632,3	3.500,0	3.500,0	2.300,0	-
SIDOR (Loi 22.05.08).	-	4.000,0	4.000,0	4.000,0	4.000,0
SIGRE (Loi 14.05.09).	2.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0	1.210,0
Total	13.302,3	15.170,0	15.170,0	13.970,0	10.880,0

50.2.93.010 Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto (Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière de ce fonds au titre de la période pluriannuelle 2010 à 2014:

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	269.025,9	240.990,0	207.743,1	161.992,4	103.539,5
- Alimentation:					
- Budgétaire	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0
- Contribut. climat. Carburant	61.000,0	58.000,0	58.000,0	58.000,0	58.000,0
- Taxe véhicules automoteurs	26.400,0	25.000,0	25.000,0	25.000,0	25.000,0
Sous-total	98.400,0	94.000,0	94.000,0	94.000,0	94.000,0
- Vente de crédits d'émission	-	-	-	-	-
- Dons.	-	-	-	-	-
Total	98.400,0	94.000,0	94.000,0	94.000,0	94.000,0
- Dépenses	126.435,9	127.246,9	139.750,7	152.452,9	150.400,0
- Avoir en fin d'exercice.	240.990,0	207.743,1	161.992,4	103.539,5	47.139,5

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses du Fonds spécial au cours de la période 2010 à 2014:

(en millions d'euros)

Programme	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Achats de droits d'émission	32,0	25,0	18,0	24,0	24,0
Participation à des projets à l'étranger:					
- Projets Mécanis. Dével. Propre.	46,4	48,1	64,6	68,1	65,0
- Projets Mise en oeuvre conjointe	16,0	15,0	23,0	25,0	25,0
- Fonds multilatéraux	7,5	6,5	5,5	6,0	7,0
Sous-total	69,9	69,6	93,1	99,1	97,0
Mesures nationales:					
- Assainissement énergétique Athenée.	5,0	10,0	15,0	-	-
- Subsidés divers.	17,6	20,9	12,1	27,4	27,4
Sous-total	22,6	30,9	27,1	27,4	27,4
Divers	1,9	1,7	1,6	2,0	2,0
Total	126,4	127,2	139,8	152,5	150,4

E) 50.5-51.4 - Transport**1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Département des Transports au titre de la période de 2009 à 2014 :

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 50.5	Dépenses générales	-	30,0	32,5	17,0	16,0	14,0
Section 50.6	Circulation et séc. routières . .	529,9	551,5	6.758,4	2.295,8	520,9	527,0
Section 50.7	Transp. publics + ferroviaires.	16.100,0	20.502,5	13.800,0	14.300,0	19.188,0	36.963,0
	dont Luxtram (50% de l'Etat).	1.100,0	4.000,0	300,0	300,0	4.688,0	21.963,0
	dont Fonds du rail	11.000,0	11.500,0	11.500,0	12.000,0	12.500,0	13.000,0
	dont Fonds racc. ferroviaires .	4.000,0	5.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0
Section 50.8	Adm. des enquêtes tech.	28,7	7,0	5,0	24,5	39,0	4,5
Section 50.9	Navigation fluviale	214,1	322,8	287,0	175,0	251,5	640,5
Section 51.0	Direction de l'aviation civile . .	537,8	5,8	1,4	13,4	13,4	13,4
Section 51.1	Adm. de la navigat. aérienne .	-	-	-	-	-	-
Section 51.2	Garage du gouvernement	151,5	350,0	240,0	260,0	260,0	260,0
Section 51.3	Aéroports et transp. aériens . .	1.319,8	1.505,0	1.745,0	3.300,0	3.600,0	3.900,0
Section 51.4	Adm. des chemins de fer	12,2	96,6	700,5	50,5	73,0	60,0
	Total	18.894,0	23.371,2	23.569,8	20.436,2	23.961,8	42.382,4
	Variation	-	+ 23,70%	+ 0,85%	- 13,29%	+ 17,25%	+ 76,87%

2) Considérations particulières**50.7.93.000 Alimentation du fonds du rail (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)**

L'évolution de la situation financière du Fonds du rail se résume comme suit pour la période 2009 à 2014 :

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	244.119	281.190	238.720	227.621	241.192	256.020
- <u>Alimentation</u> :						
Dotations budgétaires :						
Investissement	61.000	11.500	11.500	12.000	12.500	13.000
Gestion de l'infrastructure	111.500	119.256	110.308	130.000	139.000	150.000
Emprunt	100.000	100.000	100.000	150.000	150.000	150.000
Subvention U.E.	3.146	1.000	1.000	1.500	2.000	2.000
Restitution T.V.A. (Invest.)	19.039	22.332	28.025	34.931	41.133	42.751
Restitution T.V.A. (Gestion)	17.250	14.049	17.888	16.546	19.500	20.850
Autres recettes	36.720	45.300	34.500	34.500	34.500	34.500
Total recettes	348.655	313.437	303.221	379.477	398.633	413.101
<u>Dépenses projetées</u> :						
Gestion de l'infrastructure	125.549	137.144	126.855	149.500	159.850	172.500
Investissement	172.446	205.163	254.354	295.699	306.482	359.742
Etudes	13.589	13.600	13.453	13.453	13.453	13.453
Dépenses maximales	311.584	355.907	394.662	458.652	479.785	545.695
Moins-values pour aléas de chantier (2011-2014 : -30%)	-	-	80.342	92.746	95.981	111.959
Dépenses ajustées	311.584	355.907	314.320	365.906	383.805	433.737
Avoir en fin d'exercice	281.190	238.720	227.621	241.192	256.020	235.384

Au niveau des recettes, il ressort du tableau ci-devant qu'il est prévu d'affecter au titre de la période 2011-2014 les produits d'emprunts suivants au Fonds du rail :

2011	100 millions
2012 à 2014	150 millions / an.

En ce qui concerne les dépenses, le tableau ci-après résume le programme des travaux pour la période 2010-2014 :

(en milliers d'euros)

	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Investissements	205.163	254.354	295.699	306.482	359.742
dont					
- Double Voie Ligne Pétange-Luxbg.	53.235	66.901	51.901	40.000	39.068
- Raccordement Kirchberg et Findel	7.355	0	0	0	5.000
- Tête Nord de la Gare de Luxbg.	20.767	36.567	48.455	55.342	20.165
- Têtes Sud+Ouest de la Gare de Lux.	-	-	-	1.183	5.919
- Gare Belval-Uni, arrêt Belval-Lycée	17.237	19.352	17.832	494	-
- Centre de Remisage Gare de Luxbg.	3.250	6.484	12.966	12.966	24.367
- Ligne du Nord et Gare d'Ettelbrück	-	2.960	8.287	15.389	23.262
- Système de contrôle de vitesse	4.747	5.407	3.551	2.087	-
- Système GSM-R	8.900	9.958	14.938	14.938	9.460
- Mise à double voie Hamm-Sandw.	-	2.879	5.758	8.000	20.000
- Gare périphérique Cessange	-	-	7.000	8.000	7.000
- Gare périphérique Howald	1.189	2.377	5.944	14.265	23.775
- Gare périphérique Luxbg.-Kirchberg	0	1.500	1.500	1.500	5.000
- Nouvelle ligne Luxbg.-Bettembourg	1.189	1.416	2.832	5.664	28.323
- Eurocaprail	592	1.000	7.000	15.000	25.000
- Plate-forme multimodale Bettemb.	-	-	3.000	8.000	15.000
- Entretien Constructif	85.235	94.970	100.000	102.470	102.484
- Autres projets	1.467	2.583	4.735	1.184	5.919

Les trois projets prioritaires sont les suivants :

- la mise à double voie entre Pétange et Luxembourg pour laquelle des dépenses s'élevant à 66,9 millions d'euros sont prévues pour 2011 ;
- la réalisation de l'aménagement de la tête nord de la gare de Luxembourg dont 36,5 millions d'euros sont programmés pour 2011 ;
- la construction d'une nouvelle gare ferroviaire à Belval. Le programme d'investissement prévoit 19,3 millions d'euros pour 2011.

50.7.93.001 Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la situation financière du Fonds des raccordements ferroviaires internationaux :

(en milliers d'euros)

	2009 Compte	2010 Prévis.	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Avoir en début d'exercice	40.916	44.916	30.916	27.916	19.916	16.916
<u>Alimentation :</u>						
- Normale.	4.000	5.000	2.000	2.000	2.000	2.000
<u>Dépenses projetées :</u>						
- TGV Est-Européen	-	17.500	-	-	-	-
- TGV Est-Européen (2e phase) . . .	-	-	-	5.000	5.000	5.000
- Rodange_Virton/Arlon	-	1.500	-	-	-	-
- Double voie Igel/Igel-Ouest . .	-	-	5.000	5.000	-	-
Total dépenses	-	19.000	5.000	10.000	5.000	5.000
Avoir en fin d'exercice	44.916	30.916	27.916	19.916	16.916	13.916

Au cours des dernières années les dépenses de ce fonds spécial concernaient la participation luxembourgeoise au financement de la partie française du TGV Est-Européen. Le solde de cette participation sera liquidé en 2010.

Il ressort par ailleurs du tableau ci-avant qu'il est prévu d'entamer au cours de l'exercice 2011 le projet de la mise à double voie de la ligne Igel/Igel-Ouest.

F) 51.5-51.9 - Travaux publics

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle du total des crédits du département des Travaux publics au titre de la période 2009-2014:

(en milliers d'euros)

		2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
Section 51.5	Travaux publics	34,2	30,1	50,1	3 539,0	4 042,0	5 047,0
Section 51.6	Pont & Chaussées	82 177,3	99 594,1	79 733,0	86 320,0	78 519,0	51 706,0
Section 51.7	Fonds d'investissement publics .	229 451,9	209 200,0	217 700,0	193 800,0	209 500,0	212 450,0
Section 51.8	Bâtiments Publics	11 734,6	4 638,6	10 338,0	7 491,0	7 424,0	7 382,0
Section 51.9	Bât. Pub: Compétences comm. . .	5 569,1	6 600,0	9 171,0	7 304,0	6 906,0	7 174,0
	Total	328 967,2	320 062,8	316 992,1	298 454,0	306 391,0	283 759,0
	Variation	-	- 2,71%	- 0,96%	- 5,85%	+ 2,66%	- 7,39%

2) Considérations générales

SECTION 51.5 - Travaux publics - Dépenses générales

Pas de commentaire

SECTION 51.6 - Ponts et Chaussées - Dépenses générales

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, retraçant l'évolution détaillée des crédits, le total des crédits de la section 51.6 diminue de 19,94% entre 2010 et 2011.

Cette régression doit être analysée à la lumière du fait que les crédits ci-après ont été réduits très sensiblement en raison du transfert du financement de certains types de projets vers le Fonds des Routes suite à la loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des routes.

(en milliers d'euros)

		2010	2011	Variation absolue	en %
51.6.73.010	Routes nationales.	18.500,0	12.000,0	-6.500,0	-35,1%
51.6.73.011	Chemins repris.	26.000,0	17.800,0	-8.200,0	-31,5%
51.6.73.013	Ouvrages d'art routiers.	5.000,0	4.000,0	-1.000,0	-20,0%
51.6.73.016	Couloirs pour bus.	2.000,0	610,0	-1.390,0	-69,5%
51.6.73.061	Pistes cyclables.	1.500,0	900,0	-600,0	-40,0%
	Total	53.000,0	35.310,0	-17.690,0	-33,4%

SECTION 51.7 - Fonds d'investissements publics

Le détail des programmes pour chaque fonds spécial relevant de la compétence du département des Travaux publics est renseigné aux tableaux joints en annexe.

- Fonds des routes

Compte tenu de l'application des coefficients correcteurs de 30% (exercice 2010) et de 35% (exercice 2011 et suivants) pour retards et aléas de chantier, l'évolution prévisible des recettes et dépenses du fonds des routes au cours de la période 2010-2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	102,72	161,27	153,31	133,04	156,17	188,88
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	11,00	11,00	2,00	5,00	5,00	5,00
b) Alimentations supplémentaire	50,00	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	100,00	100,00	100,00	150,00	150,00	150,00
d) Divers	0,07	-	-	-	-	-
Total	161,07	111,00	102,00	155,00	155,00	155,00
- Dépenses	102,53	169,93	188,11	202,87	188,15	170,43
- Moins-value retards et aléas de chantier (30% et 35%)	-	-50,98	-65,84	-71,01	-65,85	-59,65
- Dépenses ajustées	102,53	118,95	122,27	131,87	122,30	110,78
- Avoir en fin d'exercice.	161,27	153,31	133,04	156,17	188,88	233,10

- Fonds d'investissements publics

L'évolution prévisible du total des recettes et des dépenses des trois fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) au cours de la période 2010-2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	210,73	241,99	167,30	94,12	-11,05	-126,89
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	103,00	109,40	114,70	117,00	130,00	131,90
b) Alimentations supplémentaire	85,00	-	-	-	-	-
Total	188,00	109,40	114,70	117,00	130,00	131,90
- Dépenses	156,75	204,54	289,05	341,81	378,21	356,57
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 35%)	-	-20,45	-101,17	-119,63	-132,37	-124,80
- Dépenses ajustées	156,75	184,08	187,88	222,17	245,84	231,77
- Avoir en fin d'exercice.	241,99	167,30	94,12	-11,05	-126,89	-226,76

Le programme pour la période 2010-2014 se traduit par une dépense globale ajustée de 1071,8 millions (1570,2 millions non-ajustées).

Le financement de ce programme sera assuré au moyen de l'avoir de 241,99 millions disponible fin 2009 et d'une alimentation "normale" via les crédits budgétaires d'un montant total de 603,00 millions répartis sur les exercices 2010-2014.

Il ressort du tableau ci-dessus qu'à partir de l'exercice 2012 - et après application des coefficients correcteurs diminuant les dépenses prévues jusqu'en 2012 de quelque 241 millions - les dotations actuellement prévues sont insuffisantes en vue d'assurer un solde positif global des fonds en question.

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-après, les dépenses d'investissements ajustées seront consacrées au cours de la période 2010-2014 pour l'essentiel et à parts pratiquement égales à la réalisation des projets d'infrastructures scolaires et administratives.

	Coûts (2010-2014)	
- Fonds administratifs	497,27 millions	46,4%
- Fonds scolaires	507,84 millions	47,4%
- Fonds sanitaires et sociaux	66,64 millions	6,2%
Total	1.071,75 millions	100,0%

- Fonds d'investissements publics administratifs

51.7.93.001 Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics administratifs, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période pluriannuelle 2010-2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	63,48	113,27	64,86	7,52	-48,79	-87,70
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	50,00	53,25	55,80	56,40	57,00	57,50
b) Alimentations supplémentaire	75,00	-	-	-	-	-
Total	125,00	53,25	55,80	56,40	57,00	57,50
- Dépenses	75,21	112,96	174,05	173,40	147,55	113,62
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 35%)	-	-11,30	-60,92	-60,69	-51,64	-39,77
- Dépenses ajustées	75,21	101,67	113,13	112,71	95,91	73,85
- Avoir en fin d'exercice.	113,27	64,86	7,52	-48,79	-87,70	-104,05

Les investissements, à charge de ce fonds et après application des différents coefficients correcteurs, s'établissent en moyenne à quelque 99,5 millions euros par an.

Pour 2011, les dépenses non-ajustées de ce fonds spécial peuvent être ventilées comme suit:

	Coûts	
- Projets en cours de réalisation.	151,2 millions	86,9%
- Projets en cours d'élaboration.	21,8 millions	12,5%
- Autres projets	1,1 millions	0,6%
- Nouveaux projets à déterminer.	-	-
Total	174,1 millions	100,0%

- Fonds d'investissements publics scolaires

51.7.93.002 Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics scolaires, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2010-2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	112,16	86,71	68,25	59,13	18,96	-65,43
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	46,00	48,62	50,90	52,10	53,00	53,90
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	46,00	48,62	50,90	52,10	53,00	53,90
- Dépenses	71,46	74,54	92,33	141,97	211,36	232,44
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 35%)	-	-7,45	-32,31	-49,69	-73,98	-81,35
- Dépenses ajustées	71,46	67,08	60,01	92,28	137,38	151,08
- Avoir en fin d'exercice.	86,71	68,25	59,13	18,96	-65,43	-162,61

Les investissements à charge de ce fonds après application des différents coefficients correcteurs s'établissent en moyenne à quelque 101,6 millions d'euros par an.

Pour 2011, les dépenses non-ajustées se répartissent comme suit:

	<u>Coûts</u>	
- Projets en cours de réalisation.	60,6 millions	65,7%
- Projets en cours d'élaboration.	7,0 millions	7,6%
- Autres projets	24,6 millions	26,6%
- Nouveaux projets à déterminer.	0,1 millions	0,1%
Total	92,3 millions	100,0%

- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

51.7.93.003 Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2010-2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	35,09	42,01	34,20	27,46	18,78	26,23
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	7,00	7,53	8,00	8,50	20,00	20,50
b) Alimentations supplémentaire	10,00	-	-	-	-	-
Total	17,00	7,53	8,00	8,50	20,00	20,50
- Dépenses	10,08	17,04	22,67	26,44	19,30	10,52
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 35%)	-	-1,70	-7,94	-9,25	-6,75	-3,68
- Dépenses ajustées	10,08	15,34	14,74	17,19	12,54	6,84
- Avoir en fin d'exercice.	42,01	34,20	27,46	18,78	26,23	39,90

Les investissements à charge de ce fonds s'établissent, après application des coefficients correcteurs respectifs, en moyenne à quelque 13,3 millions par an.

Pour l'année 2011, les dépenses non ajustées se répartissent comme suit:

	<u>Coûts</u>	
- Projets en cours de réalisation.	19,3 millions	85,3%
- Projets en cours d'élaboration.	1,4 millions	6,3%
- Autres projets	1,9 millions	8,4%
- Nouveaux projets à déterminer.	-	-
Total	22,6 millions	100,0%

- Fonds pour la loi de garantie

51.7.93.004 Alimentation du fonds pour la loi de garantie (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation du fonds pour la loi de garantie au cours de la période 2010-2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	56,50	52,69	19,36	1,57	-76,72	-155,90
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	50,00	33,10	48,50	16,30	19,00	20,00
b) Location / vente	8,55	7,36	7,55	7,74	7,93	8,13
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	58,55	40,46	56,05	24,04	26,93	28,13
- Dépenses	62,36	73,79	73,84	102,33	106,10	106,28
- Avoir en fin d'exercice.	52,69	19,36	1,57	-76,72	-155,90	-234,05

Les dépenses à charge de ce fonds, pour les années 2010 et 2011, s'établissent en moyenne à quelque 73 millions par an. Les prévisions pour les années suivantes sont estimées à près de 100 millions par an (augmentation essentiellement en relation avec la deuxième Ecole européenne).

- **Fonds d'entretien et de rénovation**

51.7.93.005 Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'entretien et de rénovation, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2010 - 2014 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	2012 Prévis.	2013 Prévis.	2014 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	31,04	37,95	28,15	27,35	31,95	35,75
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	55,00	55,00	52,00	55,00	55,00	55,00
b) Alimentations supplémentaire	10,00	-	-	-	-	-
Total	65,00	55,00	52,00	55,00	55,00	55,00
- Dépenses	58,09	72,00	66,00	63,00	64,00	64,00
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 20%)	-	-7,20	-13,20	-12,60	-12,80	-12,80
- Dépenses ajustées	58,09	64,80	52,80	50,40	51,20	51,20
- Avoir en fin d'exercice.	37,95	28,15	27,35	31,95	35,75	39,55

Les investissements à charge de ce fonds, après application du coefficient correcteur de 10%, respectivement de 20%, s'établissent en moyenne à quelque 54,1 millions par an.

Rappelons que dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement pour la relance des activités économiques le fonds a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 10 millions euros à charge de l'exercice 2009 en vue de lancer un certain nombre de chantiers de petite et de moyenne envergure.

G) 51.8 – Bâtiment publics

Pas de commentaire.

Annexes:

- Annexe A: Evolution des dépenses recettes et dotations budgétaires des fonds spéciaux et établissements publics
- Tableaux renseignant le détail des programmes pour les six fonds spéciaux suivants:
 - Fonds d'investissements publics administratifs
 - Fonds d'investissements publics scolaires
 - Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
 - Fonds des routes
 - Fonds pour la loi de garantie
 - Fonds d'entretien et de rénovation

50/51 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES**- Travaux publics -****Annexe Programme pluriannuel**

L'évolution des dépenses, des recettes et des dotations budgétaires des fonds spéciaux et des établissements publics qui relèvent de la compétence du département des Travaux publics et qui font partie de l'Administration centrale sont renseignés au tableau suivant :

(en milliers d'euros)

	Dépenses, recettes et dotations			Variation	
	2009	2010	2011	absolue	en %
A. DÉPENSES					
1) <u>Fonds spéciaux:</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratif	75 206,3	101 666,6	113 131,7	+11 465,1	+11,28%
scolaires.	71 455,9	67 082,9	60 012,3	-7 070,6	-10,54%
sanitaires et sociaux.	10 084,6	15 335,2	14 736,7	-598,5	-3,90%
- Fonds d'entretien et de rénovation	58 086,0	64 800,0	52 800,0	-12 000,0	-18,52%
- Fonds des routes	102 528,8	118 952,6	122 269,1	+3 316,5	+2,79%
- Fonds pour la loi de garantie.	62 359,8	73 793,4	73 838,6	+45,2	0,06%
Sous-total	379 721,4	441 630,8	436 788,4	-4 842,4	-1,10%
2) <u>Etablissement publics:</u>					
- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville.	1 901,4	3 492,5	4 597,0	+1 104,5	+31,62%
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.	30 103,9	30 202,0	29 691,2	-510,8	-1,69%
- Etablissement public pour la réalisa- tion des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	36 209,5	81 515,8	79 070,7	-2 445,1	-3,00%
Sous-total	68 214,8	115 210,3	113 358,9	-1 851,4	-1,61%
Total A. DÉPENSES	447 936,2	556 841,1	550 147,3	-6 693,8	-1,20%

(en milliers d'euros)

	Dépenses, recettes et dotations			Variation	
	2009	2010	2011	absolue	en %
B. RECETTES					
1) <u>Dotation budgétaires des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratif	125.000,0	53.250,0	55.800,0	+2.550,0	+4,79%
scolaires.	46.000,0	48.620,0	50.900,0	+2.280,0	+4,69%
sanitaires et sociaux.	17.000,0	7.530,0	8.000,0	+470,0	+6,24%
- Fonds d'entretien et de rénovation	65.000,0	55.000,0	52.000,0	-3.000,0	-5,45%
- Fonds des routes	61.000,0	11.000,0	2.000,0	-9.000,0	-81,82%
- Fonds pour la loi de garantie.	50.000,0	33.100,0	48.500,0	15.400,0	46,53%
Sous-total	364.000,0	208.500,0	217.200,0	8.700,0	4,17%
2) <u>Dotations budgétaires des établissements publics</u>					
- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville.	-	-	-	-	-
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.	-	-	-	-	-
- Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	3.975,0	4.000,0	4.150,0	+150,0	+3,75%
Sous-total	3.975,0	4.000,0	4.150,0	+150,0	+3,75%
3) <u>Recettes propres des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratif	-	-	-	-	-
scolaires.	-	-	-	-	-
sanitaires et sociaux.	-	-	-	-	-
- Fonds d'entretien et de rénovation	-	-	-	-	-
- Fonds des routes	71,2	-	-	-	-
- Fonds pour la loi de garantie.	8.552,5	7.364,8	7.548,9	+184,1	+2,50%
Sous-total	8.623,7	7.364,8	7.548,9	+184,1	+2,50%
4) <u>Recettes propres des établissements publics</u>					
- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville.	343,7	335,0	331,0	-4,0	-1,19%
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.	36.496,7	48.932,0	40.394,0	-8.538,0	-17,45%
- Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	1.326,3	421,0	761,0	+340,0	+80,76%
Sous-total	38.166,7	49.688,0	41.486,0	-8.202,0	-16,51%
5) <u>Emprunts des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds des routes	100.000,0	100.000,0	100.000,0	+0,0	+0,00%
Sous-total	100.000,0	100.000,0	100.000,0	+0,0	+0,00%
6) <u>Emprunts des Etablissements publics</u>					
- Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	33.354,8	77.970,5	75.020,0	-2.950,5	-3,78%
Sous-total	33.354,8	77.970,5	75.020,0	-2.950,5	-3,78%
Total B. RECETTES	548.120,2	447.523,3	445.404,9	-2.118,4	-0,47%

Total des 3 fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux)

(en euros)

Mouvements des Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début:	210.733.930	241.987.163	167.302.381	94.121.698	-11.052.861	-126.891.027
- Alimentations:						
a) Dotation budgétaire	103.000.000	109.400.000	114.700.000	117.000.000	130.000.000	131.900.000
b) Dotation budgétaire supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Excédents de recettes	85.000.000	-	-	-	-	-
d) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total:	188.000.000	109.400.000	114.700.000	117.000.000	130.000.000	131.900.000
- Dépenses:	156.746.767	204.538.647	289.047.204	341.807.014	378.212.564	356.572.302
- Moins-values retards et aléas de chantier (10% et 35%)	-	20.453.865	101.166.521	119.632.455	132.374.397	124.800.306
- Dépenses ajustées:	156.746.767	184.084.782	187.880.683	222.174.559	245.838.166	231.771.997
- Avoir fin	241.987.163	167.302.381	94.121.698	-11.052.861	-126.891.027	-226.763.024

Fonds d'investissements publics administratifs

(en euros)

Mouvements du Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début	63.479.423	113.273.159	64.856.557	7.524.892	-48.786.990	-87.697.077
- Alimentations:						
a) Dotation budgétaire	50.000.000	53.250.000	55.800.000	56.400.000	57.000.000	57.500.000
b) Dotation budgétaire supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Excédents de recettes	75.000.000	-	-	-	-	-
d) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total:	125.000.000	53.250.000	55.800.000	56.400.000	57.000.000	57.500.000
- Dépenses:	75.206.264	112.962.892	174.048.714	173.402.895	147.553.980	113.618.210
- Moins-values retards et aléas de chantier (10% et 35%):	-	11.296.289	60.917.050	60.691.013	51.643.893	39.766.374
- Dépenses ajustées:	75.206.264	101.666.603	113.131.664	112.711.882	95.910.087	73.851.837
- Avoir fin	113.273.159	64.856.557	7.524.892	-48.786.990	-87.697.077	-104.048.914

Fonds spécial: FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

		(en euros)										
	Projets	Date loi	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel mai-10	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices ultérieurs
I. Projets en réalisation												
a) Projets:												
1	- Centre pénitentiaire Schraggig;1ere extension	11.01.90	68 145 930	67 771 661	67 316 626	142 715	312 320					0
2	- Centre pénitentiaire Schraggig;2e extension	13.08.92										0
3	(y inclus sécurité + buanderie)	27.07.97										0
4	- Aménagement du Parc de Hosingen	11.08.01	9 667 847	10 712 514	10 673 773	1 546 160	800 000	700 000	330 018			0
5	- Parc de Hosingen: centre écologique	29.07.93	7 188 912	10 558 781	7 182 603							0
6	- Abbaye Neumünster	08.03.02	2 107 095		0							0
7		29.07.93 + 5.5.04	38 423 496	43 749 794	43 169 547	173 362	406 885					0
8	- Bâtiment Tour à Kirchberg: façades	12.06.04	2 300 000		0							0
9	- C.P.A. Givenich: 2e extension	24.07.95	9 791 794	13 360 536	8 558 487	4 041 799	300 000	460 250				0
10		29.04.99	7 436 806	10 717 826	9 860 755	529 509	327 562					0
11	- Immeuble Printz et Rischard: transformations	12.06.04	2 300 000		0							0
12		20.01.99 + 5.5.04	20 203 322	26 334 602	24 830 928	654 785	500 000	348 889				0
13	- CNA Dudelange (y inclus centre culturel)	12.06.04	4 950 000		0							0
14	- Palais de Justice des CE Kirchberg: désamiantage	24.07.01	39 662 964	45 179 500	41 852 985	1 771 820	1 200 000	354 695				0
15	- Centre de Conférences Kirchberg: 1e extension + CCF	28.06.00	20 897 424	15 088 786	14 300 449	0	788 337					0
16	- Centre de Conférences Kirchberg;2e extension	24.07.01	188 109 931	211 724 088	122 567 482	20 545 901	16 000 000	18 000 000	16 000 000	10 000 000	4 000 000	4 610 705
17	- Salle de concert Kirchberg	18.12.07	119 300 000	97 444 000	4 495 291	4 858 691	16 000 000	25 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	7 090 018
18		18.01.01 + 19.02.05	78 086 460	113 518 000	110 019 493	211 660	500 000	100 000				2 686 847
19	- Police des Autoroutes + P & Ch. Bertrange	23.11.01	54 933 205	62 803 155	31 292 259	8 975 321	7 500 000	5 000 000	4 000 000	3 500 000	2 535 575	0
20	- P & Ch. Bertrange: atelier mécanique	loi bud.	2 730 000		0							0
21	- Parc "3 Eechelen": aménagement	25.07.02	16 400 000	13 504 795	10 154 833	2 490 535	500 000	359 427				0
22	- Acquisition de 2 immeubles adm.Kirchberg	09.04.03	172 500 000	172 500 000	91 000 000	0						81 500 000
23	- Police g.-d. Grevenmacher	18.5.04	12 300 000	14 083 270	1 281 966	1 198 642	6 000 000	5 000 000	602 661			0
24	- Laboratoire national de santé	19.12.03	88 000 000	102 856 560	4 752 921	5 787 745	12 500 000	25 000 000	27 000 000	17 500 000	10 000 000	315 894
25	- Labo. Nat. de Santé (méd.vét. + méd.légale);2e phase	18.12.09	45 125 000	45 326 337	148 188	565 750	300 000	1 000 000	6 000 000	15 000 000	14 000 000	8 312 399
26	- Centre de Recherche Public - Santé	5.05.04	73 000 000	80 669 041	1 400 521	404 945	750 000	3 000 000	15 000 000	25 000 000	20 000 000	15 113 575
27	- P & Ch. Remich: ateliers	24.07.07	9 920 000	10 593 902	760 670	841 404	3 500 000	3 200 000	2 000 000	291 828		0
28	- Justice de paix Esch/Alzette	24.07.07	14 000 000	15 033 769	677 596	1 061 193	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 500 000	794 980	0
29	- Centre de rétention pour étrangers en sit.irrégul.	24.08.07	11 200 000	11 967 177	712 485	812 354	6 000 000	4 200 000	242 338			0
30	- Bat.publ.atelier+dépôt (nvle constr.) Bertrange-Bourmicht	18.12.07	15 950 000	16 735 208	505 475	1 033 493	8 000 000	6 000 000	1 196 241			0
31	- Centre pénitentiaire Schraggig: mesures de sécurité	29.01.08	16 000 000	16 707 144	432 221	2 662 507	2 000 000	8 000 000	3 612 416			0
32	- Centre Marienthal	30.05.08	12 568 202	21 302 803	547 725	854 572	600 000	6 000 000	6 000 000	5 000 000	2 300 506	0
33	- Caserne Herrenberg: rehabilitation des infrast.tech.	19.05.09	5 000 000	19 398 727	285 579	154 085	1 500 000	7 000 000	7 000 000	3 459 063		0
34	- Caserne Herrenberg: hall logistique	23.11.09	60 500 000	60 805 588	20 157	812 900	500 000	10 000 000	15 000 000	16 000 000	16 000 000	2 472 531
			1 228 698 389	1 330 447 564	608 801 016	62 131 847	88 823 845	133 723 261	126 983 674	108 250 891	79 631 061	122 101 969
b) Loi budgétaire:												
29	- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	loi bud.	1 239 468	1 672 549	1 582 006	90 543	1 000 000	747 862				0
30	- Institut vit-vinicole Remich	loi bud.	1 487 361	6 750 000	4 327 154	674 984						0
31	- Centre Marienthal: travaux d'infrastructure	loi bud.	2 850 776	4 022 000	2 023 447	401 544	500 000	400 000	697 008			0
32	- Ministère de l'Educ. Nat.(29, rue Aldringen): réhabilitation	loi bud.	6 370 864	8 800 000	2 992 804	1 214 577	1 500 000	2 000 000	1 092 619			0
33	- Ferme Griusius Lultzhausen: SN des sports	loi bud.	4 586 030	8 200 000	3 659 859	884 391	1 500 000	1 800 000	355 750			0
34	- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons	loi bud.	3 470 509	9 000 000	4 438 481	1 055 509	1 500 000	1 500 000	506 010			0
35	- Centre de Recherche Public - Santé: pavillon provisoire	loi bud.	2 750 000	7 000 000	6 431 035	20 708	100 000	48 257				400 000

	Projets	Date loi	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel mai-10	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices ultérieurs
75	III. Autres Projets											
76	a) Projets											
	- Caserne Herrenberg: modernisation, part études	proj. de loi	p.m.	400 000	241 369	0	158 631	200 000	500 000	1 000 000	3 500 000	0
	- Maison d'arrêt Sanem	proj. de loi	125 000 000	125 000 000	13 024	85 535	100 000	200 000	500 000	1 000 000	3 500 000	119 601 441
	Sous-total III.a)		125 000 000	125 400 000	254 393	85 535	258 631	200 000	500 000	1 000 000	3 500 000	119 601 441
77	b) Loi budgétaire											
	- Caserne Herrenberg:dépôt de munitions	loi bud.	2 850 776	2 850 000	85 204	0	0	0	0	0	0	2 764 796
	- Protection civile à Lintgen: construction nouv. hangar	loi bud.	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
	- Maison Robert Schuman: transformation	loi bud.	3 000 000	2 500 000	0	75 000	0	0	0	0	0	2 425 000
	- Police g.-d.Wiltz	loi bud.	2 500 000	3 000 000	0	50 000	0	0	0	0	0	2 950 000
	- Château de Berg: constr.abri pour jardiniers et parking	loi bud.	600 000	600 000	0	400 000	200 000	0	0	0	0	0
	- Château Schoenfels : aménag.centre d'accueil(2e phase)	loi bud.	150 000	5 000 000	0	100 000	150 000	250 000	250 000	2 300 000	2 300 000	0
	- CP Schraassig: structures préfabriquées pour personnel	loi bud.	5 000 000	5 000 000	0	100 000	500 000	500 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000	0
	- Hémiycle Kirchberg:mise à niveau	loi bud.	150 000	18 000 000	0	260 000	40 000	40 000	2 400 000	2 000 000	2 300 000	17 700 000
	- Château de Senningen:ville annexe permanence des communications	loi bud.	2 000 000	2 000 000	0	100 000	0	0	0	0	0	1 900 000
	- Château de Berg: rénovation	loi bud.	15 000 000	15 000 000	0	0	0	0	0	0	0	15 000 000
	- Centre Hollenfels	loi bud.	10 400 000	10 400 000	0	0	0	0	0	0	0	10 400 000
	Sous-total III.b)		42 650 776	65 350 000	85 204	0	985 000	890 000	2 650 000	4 300 000	2 300 000	54 139 796
	c) Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie											
	Sous-total III.c)		0		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total III		167 650 776	190 750 000	339 597	85 535	1 243 631	1 090 000	3 150 000	5 300 000	5 800 000	173 741 237
88	IV. Nouveaux projets											
	- Imprimerie et bureaux PE (libération Schuman):struct. Temporaire	loi bud.	15 000 000		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total IV.		15 000 000		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total I.-II.-III.-IV.		2 861 288 582	1 953 959 016	689 770 386	75 206 264	112 962 892	174 048 714	173 402 895	147 553 980	113 618 210	467 395 674

Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

(en euros)

Mouvements du Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début:	35.089.728	42.005.114	34.199.883	27.463.190	18.777.959	26.234.155
- Alimentations:						
a) Dotation budgétaire	7.000.000	7.530.000	8.000.000	8.500.000	20.000.000	20.500.000
b) Dotation budgétaire supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Excédents de recettes	10.000.000	-	-	-	-	-
d) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total:	17.000.000	7.530.000	8.000.000	8.500.000	20.000.000	20.500.000
- Dépenses:	10.084.614	17.039.146	22.671.835	26.438.818	19.298.160	10.516.881
- Moins-values retards et aléas de chantier (10% et 35%):	-	1.703.915	7.935.142	9.253.586	6.754.356	3.680.908
- Dépenses ajustées:	10.084.614	15.335.231	14.736.693	17.185.231	12.543.804	6.835.973
- Avoir fin:	42.005.114	34.199.883	27.463.190	18.777.959	26.234.155	39.898.182

Fonds spécial: FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

		(en euros)										
	Projets	Lois	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel mars-10	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices ultérieurs
1	I. Projets en cours de réalisation											
	a) Projets:											
	- C.I.P.A. Dudelange	08.03.02	47 099 770	41 084 000	30 039 653	3 455 873	2 000 000	2 200 000	1 300 000	0	0	2 088 473
2	- C.I.P.A. Wiltz	08.03.02	41 968 374	47 004 140	19 194 522	3 967 612	10 000 000	8 000 000	5 000 000	842 007	0	0
3	- Barrage de Rosport: assainissement	23.04.09	9 000 000	16 208 000	52 989	138 652	1 400 000	5 000 000	4 500 000	3 200 000	1 916 359	0
	Sous-total I.a)		98 068 144	104 296 140	49 287 164	7 562 137	13 400 000	15 200 000	10 800 000	4 042 007	1 916 359	2 088 473
	b) Loi budgétaire:											
4	- Internat socio-familial thérapeutique à Wiltz	loi bud.	3 050 000	2 882 468	2 837 262	45 206	0	0	0	0	0	0
5	- CHNP Eitelbruck: remise en état	loi bud.	3 600 000	3 600 000	2 120 110	212 225	800 000	50 000	0	0	0	417 665
6	- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements	loi bud.	2 750 000	4 500 000	2 950 613	716 241	833 146	0	0	0	0	0
7	- C.I.P.A. Niedercorn: transf. adaptation au projet Servior	loi bud.	2 400 000	4 500 000	332 823	253 347	50 000	1 500 000	1 500 000	863 830	0	0
8	- Foyer Eislecker Héem Lullange: transformation	loi bud.	3 500 000	5 100 000	2 818 743	1 097 422	600 000	583 835	0	0	0	0
9	- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité cuisine centrale	loi bud.	1 500 000	2 800 000	70 920	10 262	200 000	2 000 000	518 818	0	0	0
	- Projets en cours d'achèvern., abandonnés ou préfin.		0	4 748 080	4 748 080		0	0	0	0	0	0
	Sous-total I.b)		16 800 000	28 130 548	15 878 551	2 334 703	2 483 146	4 133 835	2 018 818	863 830	1 916 359	417 665
	Total I.		114 868 144	132 426 688	65 165 715	9 896 841	15 883 146	19 333 835	12 818 818	4 905 837	1 916 359	2 506 138
10	II. Projets en élaboration											
	a) Projets:											
	- Barrage d'Esch/Sûre: assainissement (2ephase)	proj. de loi	16 200 000	27 023 000	281 954	6 406	350 000	823 000	7 250 000	9 300 000	6 300 000	2 711 640
	Sous-total II.a)		16 200 000	27 023 000	281 954	6 406	350 000	823 000	7 250 000	9 300 000	6 300 000	2 711 640
	b) Loi budgétaire:											
11	- Kraizberg Dudelange: mise en conformité Centre E. Mayrisch	loi bud.	2 000 000	6 000 000	15 710	3 769	50 000	100 000	2 000 000	2 000 000	1 830 522	0
12	- C.I.P.A. Echternach: transf.r-d-c, créat cuisine de production	loi bud.	4 957 870	7 000 000	9 047	69 608	300 000	0	0	0	0	6 621 344
13	- Femmes en détresse: 153, rue de Rollingergrund/Luxbg.	loi bud.	3 850 000	4 150 000	14 637	93 040	150 000	500 000	2 000 000	1 392 323	0	0
14	- Internat socio-familial Dudelange (nvle construction)	loi bud.	5 000 000	6 000 000	0	14 950	25 000	0	0	0	0	5 960 050
	Sous-total II.b)		15 807 870	23 150 000	39 394	181 367	525 000	600 000	4 000 000	3 392 323	1 830 522	12 581 394
	Total II.		32 007 870	50 173 000	321 348	187 773	875 000	1 423 000	11 250 000	12 692 323	8 130 522	15 293 034
	III. Autres projets											
	a) Projets:											
	- Sous-total III.a)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	b) Loi budgétaire:											
15	- Pré-barrage Pont-Misère: assainissement	loi bud.	1 800 000	1 441 000	0	0	61 000	840 000	540 000	0	0	0
16	- Pré-barrage Bavigne: assainissement	loi bud.	1 200 000	1 050 000	0	0	70 000	540 000	440 000	0	0	0
17	- Barrages secondaires Haute-Sûre: assainissement	loi bud.	1 500 000	1 165 000	0	0	20 000	35 000	40 000	600 000	470 000	0
18	- CHNP Eitelbruck: transformation de 9 bâtiments	loi bud.	20 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	- C.I.P.A. Bofferdange: agrandissement	loi bud.	17 000 000	20 000 000	0	0	30 000	0	0	0	0	19 970 000
20	- Domaine thermal Mondorf: études	-	150 000	150 000	0	0	50 000	500 000	1 350 000	1 100 000	0	100 000
21	- Valérischaff Tandel (2e phase)	loi bud.	3 000 000	3 000 000	0	0	50 000	500 000	0	0	0	0
22	- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	loi bud.	4 000 000	3 070 000	46 557	0	0	0	0	0	0	3 023 443
	Sous-total III.b)		49 450 000	29 876 000	46 557	0	281 000	1 915 000	2 370 000	1 700 000	470 000	23 093 443
	Total III.		49 450 000	29 876 000	46 557	0	281 000	1 915 000	2 370 000	1 700 000	470 000	23 093 443
	IV. Nouveaux projets											
	Total IV.		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL I. - IV.		196 326 014	212 475 688	65 533 620	10 084 614	17 039 146	22 671 835	26 438 818	19 298 160	10 516 881	40 892 615

Fonds d'investissements publics scolaires

(en euros)

Mouvements du Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début:	112.164.779	86.708.889	68.245.941	59.133.616	18.956.171	-65.428.105
- Alimentations:						
a) Dotation budgétaire	46.000.000	48.620.000	50.900.000	52.100.000	53.000.000	53.900.000
b) Dotation budgétaire supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Excédents de recettes	-	-	-	-	-	-
d) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total:	46.000.000	48.620.000	50.900.000	52.100.000	53.000.000	53.900.000
- Dépenses:	71.455.890	74.536.609	92.326.655	141.965.301	211.360.424	232.437.211
- Moins-values retards et aléas de chantier (10% et 35%):	-	7.453.661	32.314.329	49.687.855	73.976.148	81.353.024
- Dépenses ajustées:	71.455.890	67.082.948	60.012.326	92.277.445	137.384.275	151.084.187
- Avoir fin:	86.708.889	68.245.941	59.133.616	18.956.171	-65.428.105	-162.612.292

Fonds spécial: FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

		(en euros)									
Projets	Lois	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel Mars 2010	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices ultérieurs
I. Projets en cours de réalisation											
a) Projets:											
1 - Lycée de Garçons Luxembourg: extension	24.04.95	20 451 216	20 934 995	19 799 661	89 202	400 000	646 132	-	-	-	0
2 - LC Diekirch: extension (ttes. les phases)	02.05.96	37 184 029	50 402 506	47 690 790	2 020 530	691 186	-	-	-	-	0
	06.02.02	5 255 343	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 - LT J. Bech Grevenmacher	13.04.98	19 013 433	19 351 071	19 125 588	171 995	53 488	-	-	-	-	0
4 - LT Josy Barthel Mamer	03.08.98	61 725 488	68 001 125	67 738 984	46 434	120 000	95 708	-	-	-	0
	18.07.01	5 701 551	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 - Internat Diekirch	29.04.99	18 592 014	21 200 511	19 659 587	360 724	750 000	430 201	-	-	-	0
6 - LT Esch/Alzette (Raemerich)	29.04.99	64 799 367	63 058 966	62 595 328	156 602	307 035	-	-	-	-	0
	24.02.99 +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5.5.04	44 075 469	53 494 000	31 895 181	8 930 228	5 500 000	4 000 000	3 168 591	-	-	0
	12.06.04	2 100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 - L Nord Wilz: extension (2e phase)	24.07.01	65 989 256	76 590 000	48 799 853	10 552 936	7 000 000	4 000 000	3 000 000	2 000 000	1 237 211	0
9 - LT M. Adam Pétingemville construction	11.06.02	106 594 215	94 477 339	75 221 028	9 754 572	3 000 000	2 500 000	2 000 000	-	-	2 001 739
10 - LT et Internat à Rédinge-sur-Attert	19.12.03	89 870 000	73 000 000	63 618 376	5 958 383	2 000 000	800 000	623 241	-	-	0
11 - LTC Dommeldange: annexe	20.01.03	26 700 000	24 099 431	23 214 204	258 917	300 000	326 310	-	-	-	0
12 - LT Esch/Alzette (Lallange)	19.12.03	98 000 000	100 533 609	28 330 718	23 174 261	33 000 000	14 000 000	1 500 000	528 631	-	0
13 - LT M. Adam - Jenker	03.08.05	4 960 000	28 505 723	4 283 892	4 374 125	7 500 000	7 500 000	4 847 706	-	-	0
14 - LT pour professions de santé	24.07.07	67 450 000	72 571 283	1 380 685	179 918	100 000	500 000	8 000 000	18 000 000	18 000 000	26 410 680
15 - Lycée à Junglinster	29.01.08	104 900 000	111 502 133	4 179 604	855 011	3 500 000	15 000 000	25 000 000	25 000 000	20 000 000	17 967 519
- Divers en cours d'achèvement, abandonnés; préfin.			17 591 369	17 575 375	15 994	-	-	-	-	-	0
	Total I.a)	843 361 381	895 314 061	535 108 855	66 899 830	64 221 710	49 798 350	48 139 538	45 528 631	39 237 211	46 379 937
b) Loi budgétaire:											
16 - L.R. Schuman : bibl, café, accueil, park + alent	loi bud.	3 230 000	6 422 103	6 082 218	339 885	-	-	-	-	-	0
17 - CNS Kirchberg: rénov. façades vitrées, vestiaires	loi bud.	4 850 000	6 500 000	4 953 206	291 896	754 899	-	-	-	-	500 000
18 - LTH Diekirch: mise en conformité cuisine	loi bud.	1 800 000	3 300 000	67 119	51 087	200 000	1 000 000	1 200 000	781 793	-	0
19 - Centre de Logopédie: mise en conformité	loi bud.	9 003 195	1 500 000	147 430	291 808	450 000	450 000	160 763	-	-	0
20 - Ecole Europ.Kirchberg: extension salle des sports	loi bud.	2 600 000	3 200 000	287 524	1 634 171	500 000	378 305	-	-	-	400 000
21 - LT Grevenmacher: nvle construction	loi bud.	20 000 000	29 000 000	0	184 513	500 000	4 000 000	7 000 000	7 000 000	10 000 000	315 487
- LT Arts et Métiers :cantine											
+struct.d'accueil(sports)											
	Total I. b)	25 200 000	25 200 000	19 320	311 675	300 000	5 000 000	7 500 000	7 500 000	4 000 000	569 005
	Total I.	66 683 195	75 122 103	11 556 816	3 105 035	2 704 899	10 828 305	15 860 763	15 281 793	14 000 000	1 784 492
		910 044 576	970 436 164	546 665 671	70 004 865	66 926 609	60 626 655	64 000 301	60 810 424	53 237 211	48 164 430
II. Projets en élaboration											
a) Projets:											
23 - Neie Lycée et LTPéducatives et sociales:études	proj. de loi	PPP	89 247	89 247	-	-	-	-	-	-	-
24 - LT Agricole Gilsdorf	proj. de loi	114 000 000	100 000 000	20 695	781 150	1 500 000	4 000 000	10 000 000	25 000 000	25 000 000	33 698 155
25 - 2e Ecole europ. et Centre petite enfance: études	proj. de loi	loi garantie	7 628 639	7 173 687	454 952	-	-	-	-	-	0
26 - LT Bonnevoie: extension et remise en état	proj. de loi	49 578 705	105 000 000	545 934	11 826	100 000	500 000	1 500 000	5 000 000	15 000 000	82 342 240
27 - Athénée: rénovation	proj. de loi	80 000 000	85 000 000	326 313	12 462	500 000	500 000	12 000 000	25 000 000	25 000 000	21 661 225
28 - Lycée Clervaux	proj. de loi	60 000 000	60 000 000	-	87 646	500 000	50 000	50 000	50 000	50 000	59 212 354
	Sous-total II.a)	303 578 705	357 717 886	8 155 876	1 348 035	2 600 000	5 050 000	23 550 000	55 050 000	65 050 000	196 913 975
b) Loi budgétaire:											
29 - Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	loi bud.	1 740 000	11 109 552	158 883	-	50 000	-	-	-	-	10 900 669
30 - Lycée Hubert Clement: réaménagement	loi bud.	6 000 000	35 000 000	23 186	33 195	500 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	8 000 000	443 620
	Sous-total II.b)	7 740 000	46 109 552	182 068	33 195	550 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	8 000 000	11 344 289
	Total II.	311 318 705	403 827 438	8 337 944	1 381 230	3 150 000	7 050 000	35 550 000	67 050 000	73 050 000	208 258 264

	Projets	Lois	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel Mars 2010	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices ultérieurs
	III. Autres projets											
	a) Projets:											
31	- LT Esch-place V.Hugo: transform.+ s. des sports	loi bud.	55 000 000	8 000 000	-	-	-	500 000	2 500 000	3 500 000	1 500 000	0
32	- Université Limpertsberg	proj. de loi p.m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	- LT Michel Lucius	proj. de loi p.m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	- Lycée funiculaire à Differdange	proj. de loi	95 000 000	95 000 000	-	-	20 000	-	-	-	-	94 980 000
35	- Nordstad-Lycée	proj. de loi	80 000 000	80 000 000	-	-	20 000	100 000	200 000	500 000	3 000 000	76 180 000
36	- CNFPC Eitelbruck	proj. de loi	50 000 000	50 000 000	-	-	100 000	200 000	500 000	3 000 000	15 000 000	31 200 000
37	- Lycée Mondorf	proj. de loi	80 000 000	80 000 000	-	-	50 000	1 500 000	5 000 000	10 000 000	15 000 000	79 950 000
38	- LTPS Eitelbruck	loi bud.	38 000 000	38 000 000	4 969	1 664	600 000	2 300 000	8 200 000	17 000 000	34 500 000	5 893 367
	Sous-total III.a)		398 000 000	351 000 000	4 969	1 664	790 000	2 300 000	8 200 000	17 000 000	34 500 000	288 203 367
	b) Loi budgétaire:											
39	- LT et LT Agricole Eitelbruck: infrastruct.priorit.	loi bud.	7 000 000	10 000 000	-	-	100 000	500 000	3 500 000	5 000 000	900 000	0
40	- Infrastructures sportives Diekirch	loi bud.	20 000 000	20 000 000	-	-	100 000	500 000	2 500 000	6 000 000	10 000 000	900 000
41	- LTPS Bascharage	loi bud.	20 000 000	20 000 000	-	-	70 000	100 000	200 000	2 000 000	6 000 000	11 630 000
42	- Lycée des Sports Luxembourg	loi bud.	15 000 000	15 000 000	-	15 381	500 000	8 000 000	2 000 000	500 000	-	3 984 619
43	- LT Dudelange (annexe) hall des sports	loi bud.	3 500 000	7 015 000	-	-	2 000 000	4 500 000	515 000	-	-	0
44	- LM Rodange: rénovation, part études	loi bud.	150 000	150 000	-	-	-	-	-	-	-	150 000
45	- Athénée: rénovation: structure temporaire	loi bud.	20 000 000	32 000 000	-	-	400 000	6 000 000	15 000 000	8 000 000	2 600 000	0
46	- LCD annexe Mersch: rénovation: part études	loi bud.	150 000	150 000	-	-	50 000	-	-	-	-	100 000
47	- Lycée de la 2e chance Luxembourg	loi bud.	40 000 000	36 000 000	-	-	50 000	200 000	500 000	10 000 000	15 000 000	10 250 000
48	- LT du Centre: nvle constr., sports, réfectoire	loi bud.	12 000 000	12 000 000	-	-	50 000	200 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	750 000
49	- LTM, Lucius: nvle constr. Terrain bloc 2000	loi bud.	8 000 000	12 000 000	-	-	50 000	200 000	2 000 000	5 000 000	4 500 000	250 000
50	- Uni Limpertsberg: transform. anc Ecole Américaine	loi bud.	10 000 000	17 000 000	-	52 749	50 000	300 000	2 000 000	4 000 000	5 000 000	5 597 251
51	- Centre de Logopédie: nvle construct., part études	loi bud.	150 000	26 000 000	-	-	50 000	100 000	1 000 000	3 000 000	5 000 000	16 850 000
52	- LTM, Adam Pétangs: démolition ancien bât.	loi bud.	1 000 000	2 600 000	-	-	100 000	1 500 000	1 000 000	-	-	0
53	- HMC Capellen: nvle construction	loi bud.	30 000 000	30 000 000	-	-	50 000	150 000	2 500 000	12 000 000	15 300 000	0
	Sous-total III.b)		186 950 000	239 915 000	0	68 131	3 620 000	22 250 000	33 715 000	60 500 000	69 300 000	50 461 869
	Total III.		584 950 000	590 915 000	4 969	69 795	4 410 000	24 550 000	41 915 000	77 500 000	103 800 000	338 665 236
54	IV. Nouveaux projets (à déterminer)											
	- LC Echternach: transf. aile Gendarmerie en salles de classe et nouveau hall des sports (phases 1+2)	loi bud.	150 000	14 000 000	0	-	50 000	100 000	500 000	6 000 000	2 350 000	5 000 000
	Total IV.		150 000	14 000 000	0	0	50 000	100 000	500 000	6 000 000	2 350 000	5 000 000
	Total I.-IV.		1 806 463 281	1 979 178 602	555 008 584	71 455 890	74 536 609	92 326 655	141 965 301	211 360 424	232 437 211	600 087 930

Fonds des routes

(en euros)

Mouvements du Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début	102.722.821	161.265.225	153.312.654	133.043.534	156.174.966	188.878.684
- Alimentations:						
a) Dotation normale	11.000.000	11.000.000	2.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000
b) Dotation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	100.000.000	100.000.000	100.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000
d) Excédents de recettes budgétaires.....	50.000.000	-	-	-	-	-
e) Divers	71.181	-	-	-	-	-
Total	161.071.181	111.000.000	102.000.000	155.000.000	155.000.000	155.000.000
- Dépenses	102.528.777	169.932.245	188.106.338	202.874.720	188.148.126	170.434.136
- Moins-value retards et aléas de chantiers (30% et 35%)	-	50.979.674	65.837.218	71.006.152	65.851.844	59.651.948
- Dépenses ajustées	102.528.777	118.952.572	122.269.120	131.868.568	122.296.282	110.782.188
- Avoir fin	161.265.225	153.312.654	133.043.534	156.174.966	188.878.684	233.096.496

Fonds spécial: FONDS DES ROUTES

no	Projets	Coût global	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	(en euros)		
											Exercices ultérieurs	
Emprises concernant projets achevés												
1	- Emprises Autoroute de Trèves	1 357 671	1 278 438	79 233	0	0	0	0	0	0	0	0
2	- Emprises Contournement de Luxembourg	5 890 881	5 890 839	42	0	0	0	0	0	0	0	0
3	- Emprises Collectrice du Sud	13 227 510	10 349 084	31 152	0	0	0	0	0	0	2 847 274	0
	Sous-total	20 476 062	17 518 361	110 427	0	0	0	0	0	0	2 847 274	0
Liaison avec la Sarre												
4	- Section I	63 351 808	63 351 808	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	- Section II	192 829 699	192 829 699	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	- Diverses sections	40 834 165	39 744 859	1 089 306	0	0	0	0	0	0	0	0
7	- Bypass Hellange	31 100 000	174 765	0	0	0	1 200 000	6 000 000	6 000 000	0	17 725 235	0
8	- Station de service	10 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000	0
9	- Sections I et II: emprises et études	26 166 609	25 996 369	170 240	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous-total	364 282 281	322 097 500	1 259 546	0	0	1 200 000	6 000 000	6 000 000	0	27 725 235	0
Route du Nord												
10	- Echangeur d'Ingeldorf	7 961 966	7 961 966	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	- Contournement d'Eitelbruck	27 819 064	27 819 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	- Eitelbruck-Niederfeulen (petit contourn. d'Eitelbr.)	10 181 028	10 181 028	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	- Eitelbruck-Fridhaff	2 496 288	2 496 288	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	- Contournement de Schieren	20 106 644	20 106 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch	57 233 538	57 233 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	- Contournement Mersch	54 365 570	54 120 141	0	0	0	0	0	0	0	245 429	0
17	- Luxembourg-Mersch	680 000 000	437 999 120	62 022 497	38 500 000	32 000 000	30 500 000	29 000 000	20 478 383	0	29 500 000	0
18	- Diverses sections	650 804	650 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	- Contournement d'Olm et de Kehlen	42 000 000	89 284	0	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0	40 410 716	0
20	- Contournement Eitelbruck-Niederfeulen	75 000 000	120 482	132 444	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0	74 147 074	0
21	- Luxembourg-Mersch: emprises et études	38 482 769	34 589 426	1 993 343	0	0	0	0	0	0	1 900 000	0
	Sous-total	1 016 297 671	653 367 785	64 148 284	39 000 000	32 400 000	30 900 000	29 400 000	20 878 383	0	146 203 219	0
Autres Projets												
22	- Aménagements sécuritaires	4 000 000	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0	3 500 000	0
23	- Surveillance des chantiers (non compris projets ayant fait l'objet d'une loi)	69 034 793	54 633 022	0	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	0	11 901 771	0
24	- Aires de service	27 187 412	18 160 279	1 127 197	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	2 399 936	0
25	- CITA	85 000 000	55 329 265	809 954	3 000 000	1 000 000	3 700 000	5 600 000	5 400 000	0	10 160 781	0
26	- Entretien grande voirie	133 048 469	81 306 629	9 589 380	6 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	8 152 460	0
27	- Modernisation tunnels existants	8 000 000	246 701	663 896	5 500 000	500 000	250 000	250 000	250 000	0	339 403	0
28	- Entretien technique CITA et tunnels	57 302 472	20 060 497	1 004 123	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	20 237 852	0
29	- Mesures "plan d'action national anti-bruit"	500 000	0	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	0	100 000	0
30	- Voies Bus sur autoroutes	15 000 000	0	0	200 000	200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	8 600 000	0
31	- Contournement Alzingen, liaison A3-N3 (études)	500 000	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0	100 000	0
32	- Contournement Cessange	26 000 000	0	0	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0	25 550 000	0
33	- Giratoire de Merl	13 099 897	12 139 758	8 625	0	0	0	0	0	0	951 514	0
34	- Aménagement d'un giratoire à Kayl	4 048 484	4 048 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35	- Contournement Sandweiler	9 052 338	9 048 271	4 067	50 000	50 000	0	0	0	0	20 900 000	0
36	- Contournement Heinerscheid	21 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	14 181 083	0
37	- Contournement Junglinster	62 000 000	2 573 101	245 816	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	0
38	- Contournement Nord de Strassen (N6, direction échangeur de Briedel)	6 500 000	768 977	257	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0	5 280 766	0

no	Projets	Coût global	Exercices antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	(en euros)	
										Exercices ultérieurs	
39	- Contournement Bascharage	50 000 000	760 934	4 464	500 000	500 000	500 000	1 500 000	3 500 000	42 734 602	
40	- Pénétrante de Differdange	7 000 000	1 211 673	20 104	500 000	2 700 000	1 600 000	200 000	58 223	1 800 000	
41	- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur de Lankelz et la N4C (bd. G.-D. Charlotte) à Esch/Alzette	2 300 000	0	0	200 000	1 400 000	700 000	0	0	0	
42	- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen	11 425 450	11 276 227	149 223	0	0	0	0	0	0	
43	- N34 Bertrange, section médiane + giratoire "rue de l'industrie/N34"	6 100 000	460 192	2 358 085	2 000 000	600 000	600 000	81 723	0	0	
44	- Boulevard de Merl (GiratoireN5/N34-route d'Arlon), voie de liaison Bourmicht	23 400 000	0	0	300 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	3 000 000	15 100 000	
45	- Modification raccourcement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen	2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000	
46	- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport	2 500 000	0	0	100 000	1 000 000	1 000 000	400 000	0	0	
47	- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport	14 000 000	0	68 713	100 000	0	0	0	0	13 831 287	
48	- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange	7 200 000	0	0	50 000	0	0	0	0	6 650 000	
49	- Echangeur Pontpierre	17 250 000	52 658	56 941	150 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	500 000	7 490 401	
50	- Echangeur de Burange	38 600 000	57 277	324 235	500 000	3 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	14 718 488	
51	- Echangeur de Livange et voirie connexe	35 000 000	0	0	0	500 000	1 000 000	5 000 000	6 000 000	22 500 000	
52	- Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem sur la Collectrice du Sud/A13	27 500 000	0	102 419	100 000	0	0	0	0	27 297 581	
53	- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier sur la Collectrice du Sud/A13	6 000 000	0	93 235	100 000	2 200 000	2 200 000	1 000 000	6 765	400 000	
54	- Sécurisation de l'échangeur A7/N11	5 750 000	0	0	250 000	2 000 000	1 900 000	100 000	0	1 500 000	
55	- Giratoire N13 et litiges Bypass Hellange	4 400 000	0	0	100 000	2 000 000	1 100 000	200 000	100 000	900 000	
56	- Voirie d'accès vers la nvlle maison d'arrêt de Sanem	2 500 000	0	0	100 000	1 200 000	700 000	100 000	0	400 000	
57	- Voie de délestage à Echternach, tronçon 1 voie Charly	5 800 000	98 692	24 320	100 000	0	0	0	0	5 576 988	
58	- Transversale Clervaux	33 000 000	0	0	100 000	1 500 000	1 500 000	4 000 000	5 000 000	20 900 000	
59	- N27A (B7) Rond-point Fridhaif-échangeur Erpeldange-accès zone d'activités Fridhaif	25 000 000	0	0	200 000	1 500 000	1 500 000	3 500 000	3 300 000	15 000 000	
60	- Optimisation/dédoublement de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz	133 500 000	67 727	626 092	50 000	0	0	0	0	132 756 181	
61	- Contournement Nord Differdange N31 (études)	200 000	0	0	50 000	0	0	0	0	150 000	
62	- Contournement Hosingen	41 000 000	0	0	50 000	0	0	0	0	40 950 000	
63	- Contournement Troisvierges (études)	200 000	0	0	0	0	0	0	0	200 000	
64	- Contournement Nord Diekirch (études)	250 000	0	0	50 000	0	0	0	0	200 000	
65	- Contournement Remich (études)	200 000	0	0	10 000	0	0	0	0	190 000	
66	- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études)	200 000	0	0	10 000	0	0	0	0	190 000	
67	- Raccordement échangeur Merttert à N1 et Port (études)	200 000	0	108 502	91 498	0	0	0	0	0	
68	- Nouvel accès SIDOR (études)	200 000	0	0	10 000	0	0	0	0	190 000	
69	- Desserte intercommunale Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederforn pour accès friches industrielles (études)	500 000	0	0	10 000	0	0	0	0	490 000	
70	- Mise à 2x2 voies B7 entre Colmar et Erpeldange	24 000 000	0	36 177	100 000	0	0	0	0	23 863 823	
71	- Voirie desserte Aéroport	3 580 000	0	0	50 000	0	0	0	0	3 530 000	
72	- N7 Gare d'Etzelbruck	21 000 000	0	0	200 000	0	0	0	0	20 800 000	
73	- N7 couloir multi-modale entre Etzelbruck et Diekirch	22 000 000	0	0	0	0	0	0	0	22 000 000	
74	- Relogement CR102 à Mamer	5 800 000	0	0	4 000 000	1 200 000	600 000	0	0	0	
75	- N10 Redressement Machtrum-Ahn-Hettermillen	6 500 000	0	0	0	0	0	0	0	6 500 000	
76	- N10 Traversée de Remich	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
77	- N13 Suppression PN5 à Dippach-Gare	6 500 000	0	0	2 300 000	2 700 000	1 500 000	0	0	4 795 000	
78	- N28 Raccordement N28/N2 à Bous	4 795 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
79	- CR124 Suppression PN18 à Heisdorf	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
80	- CR122 Suppression PN20B à Lorentzweiler	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
81	- CR306 Suppression PN24 et PN24A à Pettingen	5 500 000	0	0	50 000	50 000	500 000	0	0	5 400 000	
82	- N13 Réaménagement à Windhof	6 100 000	0	0	0	0	500 000	500 000	500 000	4 600 000	

83 - N16 Avenue Clement à Mondorf-les-Bains	4 950 000	0	0	0	100 000	100 000	250 000	1 000 000	3 500 000
84 - N1 Réaménagement à Senningerberg	5 000 000	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	4 500 000
85 - Divers	90 000 000	85 101 892	1 725 442	1 000 000	0	0	0	0	2 172 666
Sous-total	1 265 674 315	356 312 256	19 151 267	40 531 498	53 000 000	56 550 000	55 781 723	60 714 988	623 632 583
Ban de Gasperich									
86- Réaménagement rues Esch/Raiffeisen et voirie secondaire côté Glück et Cloche d'Or	70 000 000	745 487	209 505	500 000	6 500 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	41 045 008
87 - Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas	33 000 000	0	0	100 000	100 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	17 800 000
Sous-total	103 000 000	745 487	209 505	600 000	6 600 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	58 845 008
Mise à 2x3 voies des A3 et A6									
88 - Croix de Gasperich	14 942 685	13 902 200	11 293	0	0	0	0	0	1 029 192
89 - Croix de Cessange	12 000 000	0	188 371	100 000	0	0	0	0	11 711 629
90 - Helfenterbrück: giratoire provisoire & sebes	12 900 000	272 549	0	3 500 000	4 000 000	1 500 000	0	0	3 627 451
91 - Gasperich - Aire de Berchem	26 000 000	713 834	1 145 401	100 000	4 000 000	8 000 000	8 000 000	1 140 765	2 900 000
92 - Aire de Berchem - Bettembourg	71 000 000	0	0	0	0	0	0	0	71 000 000
93 - Cessange-Bridel	64 175 000	0	0	100 000	0	0	0	0	64 075 000
94 - Bridel-Mamer	22 700 000	0	0	100 000	0	0	0	0	22 600 000
Sous-total	223 717 685	14 888 583	1 345 065	3 900 000	8 000 000	9 500 000	8 000 000	1 140 765	176 943 272
Liaison Micheville:									
95 - Liaison Micheville (phase 1)	76 000 000	35 171 338	13 491 396	15 000 000	8 000 000	3 500 000	837 266	0	0
96 - Liaison Micheville (phase 2)	115 500 000	0	120 848	20 500 000	27 500 000	21 000 000	12 500 000	10 000 000	23 879 152
97 - Liaison Micheville (phase 3)	62 400 000	0	0	0	0	0	500 000	500 000	61 400 000
98 - Liaison Micheville, emprises	4 000 000	3 403 318	25 275	0	0	0	0	0	571 407
Sous-total	257 900 000	38 574 656	13 637 519	35 500 000	35 500 000	24 500 000	13 837 266	10 500 000	85 850 559
Voirie normale:									
99 - Chemins Repris: redressement chaussée et réfection revêtements	180 000 000	0	86 103	16 000 000	10 900 000	12 300 000	14 400 000	15 500 000	110 813 897
100 - Routes Nationales: redressement chaussée et réfection revêtements	160 000 000	0	274 867	11 000 000	13 300 000	12 900 000	13 200 000	14 500 000	94 825 133
101 - Pistes cyclables: construction et réfection	16 000 000	0	34 500	1 000 000	1 600 000	1 300 000	2 000 000	2 500 000	7 565 500
102 - Aménagement couloirs pour bus avec signalisation, plate-formes intermodales et gares routières	12 000 000	0	0	3 300 000	1 200 000	500 000	400 000	500 000	6 100 000
Sous-total	368 000 000	0	395 470	31 300 000	27 000 000	27 000 000	30 000 000	33 000 000	219 304 530
Pont Adolphe & Passerelle à Luxembourg:									
103 - Pont Adolphe, pont provisoire	23 000 000	1 206 678	1 239 374	600 000	2 000 000	8 500 000	600 000	200 000	8 653 948
104 - Pont Adolphe (OA 750)	45 000 000	0	0	2 700 000	1 600 000	700 000	5 500 000	10 300 000	24 200 000
105 - Passerelle (OA 788)	6 150 000	0	0	15 000	0	0	0	0	6 135 000
Sous-total	74 150 000	1 206 678	1 239 374	3 315 000	3 600 000	9 200 000	6 100 000	10 500 000	38 988 948
Ouvrages d'art:									
106 - Pont sur la Sûre à Moestroff (OA 174)	4 152 000	0	8 016	1 507 000	1 614 000	1 000 000	22 984	0	0
107 - Pont frontalier Moselle à Remich (OA 39)	1 612 000	8 140	50 522	1 543 000	10 338	0	0	0	0
108 - Pont frontalier Grevenmacher (OA 401)	22 000 000	49 680	0	170 000	400 000	4 600 000	6 600 000	4 000 000	6 180 320
109 - Pont frontalier Echternach (OA 383)	2 465 000	0	5 847	68 000	65 000	1 120 000	1 206 153	0	0
110 - OA 498 Inselnborn et OA 499 Lultzhausen	27 935 000	66 068	172 402	235 000	4 200 000	9 700 000	7 600 000	900 000	5 061 530
111 - Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA 753)	3 851 000	0	8 280	580 000	1 907 000	1 355 720	0	0	0
112 - Pont sur les CFL à Schieren (OA 127)	3 361 000	0	0	700 000	2 100 000	400 000	0	0	161 000
113 - Viaduc Serningerbach (OA1134)	8 500 000	0	0	300 000	100 000	100 000	100 000	2 000 000	6 200 000
114 - Contrat d'entretien ouvrages d'art	6 109 000	0	0	0	2 810 000	2 149 000	400 000	400 000	50 000
115 - Elargissement Haute-Syre (OA 1134) sur A1 (études)	800 000	0	0	10 000	0	0	0	0	790 000
116 - Nouveau viaduc de Mersch (OA 202)	17 000 000	0	0	600 000	1 000 000	6 000 000	6 000 000	3 300 000	100 000
117 - Construction d'un nouveau pont ferroviaire OA208 dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange	3 800 000	0	787 253	3 012 747	0	0	0	0	0
118 - Assainissement divers ouvrages d'art	50 000 000	0	0	7 060 000	7 800 000	5 600 000	5 100 000	5 100 000	19 340 000
Sous-total	151 585 000	123 888	1 032 320	15 785 747	22 006 338	32 024 720	27 029 137	15 700 000	37 882 850
Total	3 845 083 014	1 404 835 194	102 528 777	169 932 245	188 106 338	202 874 720	188 148 126	170 434 136	1 418 223 478

Fonds pour la loi de garantie

(en euros)

Mouvements du Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début:	56.496.931	52.689.612	19.360.973	1.571.254	-76.723.816	-155.897.372
- Alimentations						
a) Dotation normale	50.000.000	33.100.000	48.500.000	16.300.000	19.000.000	20.000.000
b) Location/vente	8.552.502	7.364.761	7.548.881	7.737.603	7.931.043	8.129.319
c) Dotation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total:	58.552.502	40.464.761	56.048.881	24.037.603	26.931.043	28.129.319
- Dépenses:	62.359.822	73.793.400	73.838.600	102.332.673	106.104.599	106.279.594
- Avoir fin:	52.689.612	19.360.973	1.571.254	-76.723.816	-155.897.372	-234.047.647

Fonds spécial: FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

		(en euros)					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
A.	Projets en état de remboursement						
	a) Garantie de remboursement locatif (garantie théorique)						
	- p.m.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	b) Location-vente						
	Fonds Kirchberg						
	- Centre polyvalent de l'enfance Kirchberg	6 314,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Bâtiment administratif Kirchberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Extensions Cour de Justice CE Kirchberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- + mesures transitoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous-total	6 314,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	c) Autres						
	- Centre informatique Luxembourg-Gare	1 113 124,25	1 115 000,00	1 128 800,00	1 128 800,00	0,00	0,00
	- Contournement de Differdange	1 022 433,28	511 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Bâtiment adm. Gendarmerie Esch/Alzette	55 959,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Missions diplomatiques Bruxelles	1 705 219,79	2 000 000,00	2 380 500,00	2 380 500,00	2 380 500,00	2 380 500,00
- Campus scolaire Geesseknepchen	12 927 741,87	13 000 000,00	13 000 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00	
- Centre Nat. sportif et culturel à Kirchberg	6 875 707,97	7 000 000,00	7 000 000,00	8 983 000,00	8 983 000,00	8 983 000,00	
- CRP Henri Tudor	1 167 284,53	1 200 000,00	1 200 000,00	1 207 700,00	1 207 700,00	1 207 700,00	
- Musée d'Art Moderne G.-Duc Jean	6 998 340,06	6 966 800,00	6 966 800,00	6 966 800,00	6 966 800,00	6 966 800,00	
- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit	8 170 497,52	8 500 000,00	8 500 000,00	10 799 800,00	10 799 800,00	10 799 800,00	
- Nouvelle aérogare du Findel	10 175 388,76	18 000 000,00	18 000 000,00	18 919 100,00	18 919 100,00	18 919 100,00	
- Parking Findel	4 960 490,87	9 000 000,00	9 000 000,00	9 054 400,00	9 054 400,00	9 054 400,00	
Sous-total	55 172 188,84	67 293 400,00	67 176 100,00	72 940 100,00	71 811 300,00	71 811 300,00	
B.	Projets en voie de construction						
Location-vente							
- Deuxième Ecole Européenne	2,98	0,00	0,00	0,00	20 443 810,00	20 443 810,00	20 443 810,00
Sous-total	2,98	0,00	0,00	0,00	20 443 810,00	20 443 810,00	
C.	Projets non entamés						
Location-vente							
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 119 700,00	2 119 700,00	
- Annexes A, B et C du Palais de Justice de la CJCE, mise à niveau	0,00	0,00	0,00	0,00	4 730 000,00	4 730 000,00	
Sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	2 119 700,00	6 849 700,00	
D.	Locations avec option d'achat						
- Tour dite A à Kirchberg	7 181 315,32	6 500 000,00	6 662 500,00	6 829 062,50	6 829 062,50	6 999 789,06	7 174 783,79
Sous-total	7 181 315,32	6 500 000,00	6 662 500,00	6 829 062,50	6 829 062,50	6 999 789,06	
	TOTAL sans garanties théoriques	62 359 821,54	73 793 400,00	73 838 600,00	102 332 672,50	106 104 599,06	106 279 593,79

Fonds d'entretien et de rénovation

(en euros)

Mouvements du Fonds	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Avoir début	31.040.662	37.954.633	28.154.633	27.354.633	31.954.633	35.754.633
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	55.000.000	55.000.000	52.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000
b) Alimentation supplémentaire	10.000.000	-	-	-	-	-
Total	65.000.000	55.000.000	52.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000
- Dépenses	58.086.029	72.000.000	66.000.000	63.000.000	64.000.000	64.000.000
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 20%)	-	7.200.000	13.200.000	12.600.000	12.800.000	12.800.000
- Dépenses ajustées	58.086.029	64.800.000	52.800.000	50.400.000	51.200.000	51.200.000
- Avoir fin	37.954.633	28.154.633	27.354.633	31.954.633	35.754.633	39.554.633

Fonds spécial: FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

Ministère/Département ministériel	Nature des dépenses	Coût prévisionnel	Exercices antérieurs	Liquidations 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etat	Entretien	16 744 917	3 448 486	1 974 431	2 300 000	2 172 000	2 625 000	2 375 000	1 850 000
	Rénovation		2 852 520	1 249 685	800 000	822 000	925 000	950 000	950 000
			595 966	724 746	1 500 000	1 350 000	1 700 000	1 425 000	900 000
Affaires Etrangères	Entretien	23 484 832	4 817 419	3 611 413	2 831 000	3 000 000	3 150 000	3 050 000	3 025 000
	Rénovation		1 984 693	1 699 877	831 000	900 000	900 000	950 000	1 000 000
			2 832 725	1 911 536	2 000 000	2 100 000	2 250 000	2 100 000	2 025 000
Agriculture, Viticulture et Développement rural	Entretien	6 076 223	2 148 215	606 008	617 000	250 000	815 000	875 000	765 000
	Rénovation		765 357	389 723	237 000	150 000	315 000	350 000	350 000
			1 382 858	216 285	380 000	100 000	500 000	525 000	415 000
Classes Moyennes et Tourisme	Entretien	447 705	155 322	48 383	40 000	34 000	60 000	60 000	50 000
	Rénovation		63 543	48 383	40 000	34 000	25 000	25 000	25 000
			91 779	0	0	0	35 000	35 000	25 000
Culture	Entretien	22 826 197	4 271 053	2 745 144	2 805 000	2 400 000	3 625 000	3 475 000	3 505 000
	Rénovation		2 495 149	1 538 444	1 455 000	1 300 000	1 525 000	1 475 000	1 525 000
			1 775 904	1 206 700	1 350 000	1 100 000	2 100 000	2 000 000	1 980 000
Développement durable et Infrastructures		32 020 000	0	0	7 131 000	7 025 000	5 674 000	6 011 000	6 179 000
- Aménagement du territoire	Entretien		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Rénovation		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
- Environnement	Entretien		1 471 000	1 519 000	1 471 000	1 519 000	1 040 000	1 500 000	1 598 000
	Rénovation		445 000	399 000	445 000	399 000	40 000	425 000	448 000
			1 026 000	1 120 000	1 026 000	1 120 000	1 000 000	1 075 000	1 150 000
- Transports	Entretien		1 275 000	1 175 000	1 275 000	1 175 000	503 000	490 000	490 000
	Rénovation		300 000	150 000	300 000	150 000	78 000	90 000	90 000
			975 000	1 025 000	975 000	1 025 000	425 000	400 000	400 000
- Travaux publics	Entretien		4 379 000	4 325 000	4 379 000	4 325 000	4 125 000	4 015 000	4 085 000
	Rénovation		950 000	900 000	950 000	900 000	1 000 000	1 140 000	1 150 000
			3 429 000	3 425 000	3 429 000	3 425 000	3 125 000	2 875 000	2 935 000

Ministère/Département ministériel	Nature des dépenses	Coût prévisionnel	Exercices antérieurs	Liquidations 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Santé	Entretien	17 909 732	4 721 281	2 506 451	2 071 000	2 100 000	1 975 000	2 215 000	2 321 000
	Rénovation		2 461 347	1 369 706	1 070 000	950 000	975 000	1 015 000	1 036 000
Sécurité Sociale		214 095	2 259 934	1 136 745	1 001 000	1 150 000	1 000 000	1 200 000	1 285 000
	Entretien		14 598	86 497	15 000	20 000	25 000	25 000	28 000
Sports	Rénovation		14 598	86 497	15 000	20 000	25 000	25 000	28 000
			0	0	0	0	0	0	0
Transports	Entretien	3 872 963	1 854 849	459 114	364 000	300 000	300 000	275 000	320 000
	Rénovation		1 222 960	379 205	277 000	200 000	200 000	185 000	235 000
Travail et Emploi	Entretien		631 889	79 909	87 000	100 000	100 000	90 000	85 000
	Rénovation		506 540	524 560	0	0	0	0	0
Travaux publics	Entretien	435 425	227 640	509 918	40 000	40 000	45 000	53 000	53 000
	Rénovation		278 900	14 642	21 000	20 000	25 000	28 000	28 000
Divers Ministères et services	Entretien		102 643	101 782	19 000	20 000	20 000	25 000	25 000
	Rénovation		2 128	30 975	0	0	0	0	0
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat	Entretien	5 728 516	3 781 288	1 947 228	0	0	0	0	0
	Rénovation		2 157 284	1 101 329	0	0	0	0	0
Divers Ministères et services	Entretien		1 624 004	845 899	0	0	0	0	0
	Rénovation		3 132 190	2 772 867	2 696 000	2 600 000	2 720 000	2 842 000	2 913 000
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat	Entretien	19 676 057	2 892 709	2 130 238	1 928 000	1 800 000	1 975 000	2 025 000	2 100 000
	Rénovation		239 481	642 629	768 000	800 000	745 000	817 000	813 000
Coordination projets	Entretien	5 284 015	95 493	218 522	970 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Rénovation		0	531 135	970 000	98 865	0	0	0
Projets PME	Entretien	19 997 951	0	6 703 389	9 000 000	4 294 562	0	0	0
	Rénovation		3 091 145	3 612 244	4 050 000	1 500 000			
Total		462 591 294	88 984 338	58 086 029	70 690 000	64 360 927	60 250 000	60 069 000	60 151 000
Réserve		-	-	-	1 310 000	1 639 073	2 750 000	3 931 000	3 849 000
Total général				58 086 029	72 000 000	66 000 000	63 000 000	64 000 000	64 000 000

Note:

Les chiffres 2007-2009 du département Aménagement du territoire se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère de l'Intérieur
 Les chiffres 2007-2009 du département Environnement se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère de l'Environnement
 Les chiffres 2007-2009 du département Transports se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère des Transports
 Les chiffres 2007-2009 du département Travaux Publics se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère des Travaux Publics
 Les chiffres 2007-2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère de la Culture
 Les chiffres 2007-2009 du Ministère du Logement se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère des Classes Moyennes